



**Attitudes des Canadiennes et des Canadiens à l'égard de la condition
des personnes handicapées
Enquête de référence 2004**

RAPPORT FINAL

Rédigé à l'intention du

Bureau de la condition des personnes handicapées
Développement social Canada

par

Environics Research Group Limited

Avril 2004

PN 5431

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Sommaire.....	3
Conceptions du public sur les invalidités humaines.....	8
Comment les Canadiennes et les Canadiens définissent-ils une « invalidité »?.....	8
Capacités perçues des personnes handicapées.....	14
Expériences des personnes handicapées.....	17
Contact direct avec des personnes handicapées.....	17
Expérience personnelle des personnes handicapées.....	18
Perceptions du sentiment d'aise du public en présence de personnes handicapées.....	20
Obstacles que doivent surmonter les personnes handicapées.....	23
Degré d'intégration dans la société canadienne.....	23
Inclusion en milieu de travail.....	28
Les enfants handicapés et le système d'enseignement public.....	30
Appui du public pour l'aide à la vie autonome dans la collectivité.....	33
Discrimination envers les personnes handicapées.....	35
Ampleur de la discrimination perçue au Canada de nos jours.....	35
Expérience personnelle de la discrimination.....	36
Solutions pour arrêter la discrimination.....	38
Soutien offert aux personnes handicapées.....	42
Responsabilités de venir en aide aux personnes handicapées.....	42
Ampleur du soutien gouvernemental pour les personnes handicapées.....	44
Secteur de compétence responsable des personnes handicapées.....	46
Sensibilisation au soutien gouvernemental pour les personnes handicapées.....	47
Genres de soutien dont les personnes aidantes ont besoin.....	49
Méthodologie de l'enquête.....	51

ANNEXES

A - Questionnaire (anglais et français)

B – Ensemble de tableaux (*document distinct*)

Introduction

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a adopté un « Plan d'action concernant les personnes handicapées » afin d'éliminer les obstacles auxquels font face les personnes handicapées et d'accroître leur intégration sociale et économique. Le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) de Développement social Canada (DSC) (anciennement connu sous le nom de Développement des ressources humaines Canada) tient une place importante dans la mise en œuvre du plan d'action. Il doit entre autres : a) accroître les connaissances et la compréhension à l'égard de l'invalidité; b) améliorer la cohérence des programmes et des politiques; c) encourager l'innovation grâce à des projets pilotes et des démonstrations sur l'accès et l'inclusion; et d) accroître les partenariats et l'engagement.

Pour réaliser des progrès dans ce domaine, il faudra bien comprendre de quelle façon les Canadiennes et les Canadiens sont sensibilisés à la question et leurs attitudes à l'égard des personnes handicapées, ainsi que les divers enjeux propres aux invalidités. On a mené quelques recherches à ce sujet, mais aucune n'abordait les problèmes importants d'une manière exhaustive et systématique.

Pour combler cette lacune, le BCPH a institué un examen national de la sensibilisation et des attitudes du public à l'égard des personnes handicapées au Canada. Le but de cette recherche est de vérifier les attitudes des Canadiennes et des Canadiens envers les personnes handicapées et leur sensibilisation aux problèmes causés par les invalidités. On veut surtout déterminer les différences de perception entre les personnes handicapées et celles qui ne le sont pas. Plus spécifiquement, la recherche devrait améliorer notre compréhension des sujets suivants :

- signification du terme « invalidité » pour les Canadiennes et les Canadiens (par exemple, est-ce un problème concernant la médecine et la santé, les droits et la citoyenneté ou le capital humain et l'économie);
- attitudes et perceptions des différentes invalidités selon leur genre et leur gravité;
- degré d'acceptation ou de rejet des personnes handicapées dans divers milieux (p. ex. établissements scolaires, milieu de travail, collectivité) et pour divers rôles;
- expérience personnelle, directe ou indirecte, de l'invalidité et façon dont cette expérience influe sur les attitudes et les perceptions;
- opinions générales sur les préjugés et la discrimination envers les personnes handicapées ainsi que sur leur rôle dans la société;
- connaissances et opinions au sujet des obstacles liés à l'inclusion et créés par les invalidités (p. ex. accès physique, isolement social, obstacles économiques, absence de soutien social);
- sensibilisation aux sources de soutien et accessibles aux personnes handicapées;
- opinions sur les rôles appropriés des différentes sources de soutien pour les personnes handicapées (p. ex. gouvernement, ONG, familles, collectivités locales);

- façon dont la sensibilisation et les attitudes varient selon le segment de la population (p. ex. selon l'état de l'invalidité, la région, les caractéristiques démographiques et le degré d'expérience des personnes handicapées).

L'enquête a été menée en deux parties : a) un sondage national d'opinion publique des Canadiennes et des Canadiens (quantitatif); et b) des grands groupes de discussion formés de Canadiennes et de Canadiens choisis à quatre endroits (qualitatifs). Le présent rapport traite de la partie quantitative; les résultats qualitatifs sont présentés dans un autre document.

La recherche quantitative comprenait des entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de 1 843 Canadiennes et Canadiens (18 ans et plus) menées entre le 22 janvier et le 12 février 2004. L'échantillon était divisé parmi les dix provinces et les trois territoires du pays pour permettre une analyse à l'intérieur de chaque région. La marge d'erreur d'échantillonnage de l'échantillon complet est de plus ou moins 2,3 % (avec un intervalle de confiance de 95 %). L'échantillon compte 521 répondants qui se considèrent comme handicapés, pour lesquels l'exactitude des résultats s'établit à plus ou moins 4,3 %¹. On trouve une description plus détaillée de la méthodologie utilisée pour mener cette enquête, ainsi qu'un exemplaire du questionnaire à la fin du présent rapport (annexe A).

Dans le rapport, on trouve tout d'abord un résumé qui fait état des constatations et des conclusions importantes, suivi d'une analyse détaillée des données d'enquête. Dans un autre document, on trouve un ensemble de tableaux détaillés qui présentent les résultats de toutes les questions selon les segments de la population définis par la région, les caractéristiques démographiques et l'état de l'invalidité (annexe B). Dans l'analyse détaillée, les questions d'enquête placées sous les tableaux et les graphiques ou à côté renvoient à ces tableaux. *Tous les résultats sont en pourcentage, sauf indication contraire.*

¹ On a défini l'état du handicap grâce au protocole de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), élaboré par Statistique Canada. Le protocole comprend deux questions : ce sont les questions 1 et 2 de la présente enquête (voir à l'annexe A).

Sommaire

Le sommaire présente les constatations et conclusions importantes tirées de la présente enquête.

Conceptions du public à l'égard des « invalidités »

Pour plusieurs Canadiennes et Canadiens, l'image typique d'une « invalidité » est celle d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant. Lorsqu'on leur demande à quoi ce terme leur fait penser, la plupart des personnes songent tout d'abord à un handicap physique (qui réduit principalement la mobilité), ou (en termes plus fonctionnels) à la limitation des capacités d'une personne dans ses activités et sa vie de tous les jours. Le public est moins susceptible d'associer ce terme à l'état mental.

Au-delà des images personnelles des invalidités, la définition de ce terme s'élargit considérablement lorsque l'on ajoute des conditions particulières. Hormis celles qui correspondent à la définition classique d'une invalidité (fauteuil roulant ou surdité, pour lesquels il existe un consensus virtuel), une grande majorité de Canadiennes et Canadiens seraient d'accord pour dire que ce terme s'applique également à des affections qui limitent beaucoup moins le fonctionnement d'une personne, comme la difficulté d'élocution (78 %), une vision limitée, même avec des lentilles correctrices (74 %), la difficulté d'apprendre de nouvelles choses (69 %), la nécessité d'avoir une canne pour marcher (69 %) et la nécessité de porter un appareil auditif (67 %). Par contre, il est étonnant qu'un aussi grand nombre de personnes s'accordent pour dire que le terme invalidité s'applique à des affections comme la douleur chronique (72 %) et la dépression chronique (67 %).

Le consensus est moins grand dans le cas des problèmes qui s'éloignent trop du concept conventionnel d'une invalidité, comme avoir de la difficulté avec les interactions sociales (49 %), l'obésité (44 %), le VIH/sida (42 %) ou l'itinérance (31 %). Ces problèmes semblent s'inscrire dans une catégorie distincte : ils sont plus souvent accompagnés d'un stigmate social et sont considérés comme liés au mode de vie. Les segments de la société plus vulnérables (les personnes âgées, les démunis, les femmes et les personnes handicapées) et les personnes plus susceptibles de vivre personnellement ou indirectement avec ces problèmes sont plus susceptibles de les considérer comme des invalidités légitimes que les Canadiennes et Canadiens plus jeunes et plus fortunés (plus enclins à les considérer comme des choix de mode de vie).

On peut obtenir une image plus détaillée des conceptions des Canadiennes et des Canadiens au sujet des personnes handicapées par leurs points de vue à propos des capacités de telles personnes dans une société. L'accent mis sur le handicap physique amène la plupart des gens à dire qu'une personne handicapée peut être aussi douée qu'une autre pour effectuer des tâches comme celles d'un bénévole de la collectivité, d'un propriétaire de petite entreprise, d'un parent ou d'un professeur, mais pas celles d'un policier. Les opinions divergent de façon marquée lorsque l'on parle d'invalidités moins « conventionnelles » : comparativement à une personne en fauteuil roulant ou qui souffre de surdité, on est plus susceptible de considérer une personne atteinte du VIH/sida comme capable de remplir de tels rôles, tandis que l'on considérera une personne souffrant de dépression chronique comme bien moins apte à les remplir. Cette dernière constatation montre que les conditions internes ou mentales peuvent ne pas correspondre à la définition d'une invalidité donnée par les gens, mais tendent à créer un malaise et à susciter une incertitude qui entraîne une forme de stigmate plus puissant que celui dont sont marquées les personnes qui ont un handicap physique.

Expérience personnelle de personnes handicapées

Plusieurs Canadiennes et Canadiens ont un certain contact avec des personnes handicapées. Les trois quart (75 %) mentionnent connaître personnellement une personne handicapée, dans la plupart des cas un membre de la famille élargie ou un ami. Plus de la moitié de ce groupe déclare également avoir déjà discuté de l'invalidité avec cette personne (ou ces personnes) à un certain moment. Trois travailleurs sur dix (31 %) disent savoir qu'une personne handicapée travaille actuellement dans leur environnement. Toutefois, rien dans la présente enquête ne permet de croire qu'un tel contact modifie de façon importante la façon dont les Canadiennes et Canadiens non handicapés considèrent les personnes handicapées et les problèmes auxquelles elles font face, même s'il semble y avoir une légère influence dans certains secteurs.

Les personnes non handicapées considèrent qu'elles sont à l'aise en présence de personnes handicapées. Elles ont tendance à dire que de telles situations font naître des sentiments positifs comme l'admiration, plutôt que des sentiments négatifs comme le malaise, l'indifférence ou la peur. En même temps, il est clair que la nature de l'invalidité fait une différence importante. Les personnes semblent beaucoup plus à l'aise avec des personnes qui ont des handicaps physiques compris dans la définition conventionnelle (p. ex. les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant ou aveugles) qu'avec des personnes qui souffrent de dépression chronique, de déficience sur le plan du développement ou du VIH/sida (ce dernier cas est peut-être unique en raison des risques perçus de transmission). Les Canadiennes et les Canadiens handicapés sont moins susceptibles de croire que les personnes non handicapées seront à l'aise en présence d'une de ces invalidités.

Perceptions des obstacles auxquels font face les personnes handicapées

Les Canadiennes et les Canadiens ont des opinions différentes au sujet des problèmes d'intégration auxquels font face les personnes handicapées dans la société d'aujourd'hui. Sept personnes sur dix (73%) croient que les personnes handicapées sont au moins « plutôt » incluses dans la société canadienne, et plus de huit sur dix (83 %) disent que l'on a réalisé un certain progrès à l'égard de cet objectif au cours de la dernière décennie. Mais la majorité des répondants reconnaît également que les personnes handicapées font face à des obstacles réels en ce qui concerne de nombreux aspects de leur vie, surtout pour atteindre la sécurité financière et avoir un accès fiable à un moyen de transport.

Les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de mentionner que les préjugés des personnes et de la société en général sont un obstacle plus marqué à l'inclusion des personnes handicapées (49 %), point de vue partagé par les citoyens, qu'ils soient handicapés ou non. À un degré moindre, le public mentionne des obstacles sous la forme d'obstacles physiques (p. ex. manque d'établissements et de transports accessibles) (29 %), les capacités limitées des personnes handicapées (17 %) et un manque de confiance en soi (15 %). Relativement peu de gens (13 %) signalent que des lacunes en matière de soutien gouvernemental et institutionnel constituent le principal obstacle à l'inclusion des personnes handicapées.

En milieu de travail, les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent en compagnie des personnes handicapées croient fermement que ces personnes contribuent autant que les autres à leur organisme et qu'elles sont pleinement acceptées par leurs collègues. En même temps, le public reconnaît que les personnes handicapées doivent faire face à la discrimination en ce qui concerne l'égalité d'accès aux perspectives d'emploi.

Dans le domaine de l'enseignement public, peu de gens (13 %) croient que l'on satisfait entièrement aux besoins en matière d'éducation des enfants handicapés, et la moitié (50 %) disent qu'on satisfait plus ou moins à ces besoins. Lorsqu'on leur parle de ces besoins, une majorité de Canadiennes et Canadiens (55 %) mentionne que l'accès à l'intégration dans les salles de classe est ce qui est le plus important pour les enfants qui ont un handicap physique. Mais un tel appui est beaucoup plus faible lorsque l'on parle de la façon dont les Canadiennes et les Canadiens perçoivent l'intérêt des enfants qui ont un handicap mental et des difficultés d'apprentissage (33 %). D'après les constatations, le public semble beaucoup moins préoccupé par les effets de l'intégration dans les salles de classe sur les élèves non handicapés.

Discrimination envers les personnes handicapées

De nos jours, la discrimination envers les personnes handicapées est une réalité grandement reconnue au Canada. Plus de huit Canadiennes et Canadiens sur dix croient qu'il existe une grande (19 %) ou une certaine (63 %) discrimination dans la société d'aujourd'hui. Cette opinion est grandement répandue dans la population, mais ne l'est pas beaucoup plus parmi les personnes handicapées.

Plus du tiers (36 %) des Canadiennes et des Canadiens non handicapés mentionnent avoir été témoins de discrimination envers des personnes handicapées, expérience plus répandue dans l'Ouest canadien et moins au Québec. Une telle expérience semble avoir un petit mais perceptible effet sur la sensibilisation et les attitudes des personnes à l'égard de la condition des personnes handicapées. Plus de la moitié (52 %) des personnes handicapées mentionnent avoir été victime, régulièrement ou à l'occasion, d'un certain genre de discrimination, plus souvent en ce qui concerne la sécurité financière ou la vie sociale. Les personnes qui ont une déficience psychologique, une difficulté d'apprentissage ou qui possèdent de faibles revenus sont plus susceptibles de parler de ce genre d'expérience.

Étant donné que les Canadiennes et les Canadiens voient les préjugés comme la cause principale de discrimination envers les personnes handicapées, il n'est pas surprenant qu'ils croient que la principale solution du problème réside dans une meilleure sensibilisation du public à ce sujet (59 %), que ce soit par des campagnes d'éducation publique, des programmes dans les écoles ou des stratégies qui permettraient de sensibiliser les gens aux personnes handicapées et aux problèmes auxquelles elles se heurtent. D'autres estiment que la solution consiste à trouver des moyens d'accroître l'acceptation des personnes handicapées par le public (36 %) (p. ex. grâce à une intégration accrue et à des possibilités d'emploi), tandis que d'autres se tournent principalement vers d'autres formes de soutien plus tangibles comme des lois, des services et des programmes gouvernementaux (9 %).

Soutien aux personnes handicapées

À qui incombe la responsabilité de soutenir les personnes handicapées? Les Canadiennes et les Canadiens ne délèguent pas cette responsabilité à un groupe particulier. En général, le public est plus susceptible de croire que ce sont les familles des personnes handicapées et les organismes bénévoles (p. ex. l'INCA) qui peuvent jouer un rôle essentiel. Mais lorsque l'attention se porte à des secteurs plus spécifiques d'aide comme les soins de santé, le transport, l'équipement spécialisé, l'éducation et le logement adapté, le public se tourne principalement vers les gouvernements. On considère que les organismes bénévoles ont un rôle important à jouer en ce qui concerne les possibilités de loisirs, et on considère que les membres de la famille doivent aider les personnes handicapées à élever leurs enfants.

L'opinion est divisée quant à savoir quel gouvernement, fédéral (34 %) ou provincial-territorial (37 %), est le plus apte à soutenir les besoins des personnes handicapées (14 % ont choisi les autorités municipales). Le gouvernement fédéral a été choisi plus souvent dans les provinces de l'Atlantique et des Prairies, tandis que ce choix est moins populaire au Québec (où les résidents ont tendance à insister pour dire que ce rôle doit être partagé entre les administrations). Les citoyens des territoires disent que les gouvernements provinciaux et territoriaux étaient plus aptes à remplir ce rôle.

Les résultats de l'enquête montrent que les Canadiennes et les Canadiens connaissent très peu les lois, les politiques et les programmes du gouvernement actuellement en place qui soutiennent les personnes handicapées. Seulement une personne sur cinq (21 %) déclare connaître de telles initiatives, et rares sont les gens parmi ce groupe qui peuvent en nommer une de façon précise; cette constatation s'applique aux Canadiennes et aux Canadiens, qu'ils soient handicapés ou non. Parmi les réponses qui revenaient le plus souvent en matière de loi, on trouve la Charte canadienne des droits et libertés (mentionnée par 2 % des Canadiennes et des Canadiens) et la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (1 %).

Les Canadiennes et les Canadiens sont divisés au sujet du rendement du gouvernement dans ce secteur, peut-être en raison du peu de connaissances qu'ils ont sur ce qui est actuellement en place. Moins d'une personne sur cinq (18 %) croit que les gouvernements soutiennent grandement les besoins des personnes handicapées, tandis que la plupart croient qu'ils offrent un soutien plus ou moins adéquat (59 %). Le public a tendance à croire que les personnes handicapées reçoivent moins de soutien du gouvernement que les immigrants, les citoyens à faible revenu et les Autochtones, groupes défavorisés qui ont tendance à recevoir plus d'attention du grand public et des médias.

Écart selon les segments de la population

Dans la plupart des cas, les constatations de l'enquête sont généralement semblables parmi la population canadienne, sans distinction de l'état de la personne handicapée, de la région ou des caractéristiques démographiques. Même si l'écart est évident pour un grand nombre de questions, et dans certains des cas à un degré significatif, les conclusions générales présentées ci-dessus correspondent largement à tous les groupes qui ont participé à l'enquête.

L'une des constatations les plus frappantes qui se dégagent de la présente enquête, concerne la similitude entre les perspectives émises par les Canadiennes et les Canadiens, qu'ils soient handicapés ou non. Ces deux groupes ont exprimé des attitudes et des opinions similaires sur de nombreux sujets, et la plupart des différences qui font surface ne sont pas assez substantielles pour conclure à une divergence d'opinions fondamentale. Parmi les personnes handicapées, le groupe qui se distingue le plus est celui des personnes ayant une déficience psychologique ou une difficulté d'apprentissage, qui ont tendance à être plus négatifs sur des sujets comme la discrimination envers les personnes handicapées. De même, ceux qui ont des invalidités multiples (trois ou plus) ont exprimé un point de vue plus distinct sur certaines questions que ceux qui ont une seule invalidité ou qui n'en ont pas du tout. La divergence d'opinions la plus apparente à se dégager des données est celle qui existe entre les Canadiennes et Canadiens anglophones et francophones. Pour un grand nombre de questions, les membres de ces deux groupes linguistiques expriment des opinions nettement différentes, que ce soit sur la façon de définir les invalidités, l'expérience personnelle des personnes handicapées, le degré de perception de la discrimination ou les opinions au sujet des personnes responsables de les soutenir. On ne voit pas

immédiatement le fondement de cette différence, et il n'est pas évident de savoir si cette différence est causée par le langage ou par la culture (presque toutes les entrevues qui se sont déroulées en français ont été menées au Québec). Voilà une question importante que l'on devra aborder au cours de recherches ultérieures.

On a observé certaines différences entre les groupes d'âge. Par exemple, les jeunes Canadiennes et Canadiens sont plus susceptibles que les personnes âgées de croire que les personnes handicapées sont capables de remplir plusieurs rôles dans la société, et ils sont plus susceptibles de dire qu'ils ont été témoins de discrimination envers les personnes handicapées. Les Canadiennes et les Canadiens âgés sont plus susceptibles de définir des problèmes comme la douleur chronique, l'obésité et la difficulté à monter des escaliers comme des invalidités. Mais ces différences ne sont pas assez importantes ni assez constantes d'un secteur à l'autre pour dénoter une différence globale des points de vue des jeunes et des personnes âgées à ce sujet.

Enfin, les données de chaque question ont été séparées pour les répondants de l'enquête qui se sont décrits comme Autochtone ou membre d'une minorité visible. Toutefois, en raison de la faible incidence de ces groupes à l'intérieur de la population canadienne, l'échantillon a donné des chiffres plutôt faibles pour chaque groupe, limitant ainsi la mesure dans laquelle on peut distinguer, d'après les statistiques, leur opinion de celle du reste de la population. À l'intérieur des limites de cette analyse, les données ne révèlent aucun écart frappant comparé à la norme, si l'on regarde la façon dont la condition des personnes handicapées est perçue par les Autochtones et les gens qui appartiennent à d'autres groupes d'une minorité visible au Canada.

Conceptions du public sur les invalidités humaines

Comment les Canadiennes et les Canadiens définissent-ils une « invalidité »?

Les Canadiennes et les Canadiens définissent le concept d'invalidité de diverses façons, mais principalement en parlant de handicap physique (p. ex. utilisation d'un fauteuil roulant, surdité). Fait étonnant, les opinions sur cette question sont uniformes entre les personnes handicapées et celles qui ne le sont pas.

Associations spontanées au sujet des invalidités. La première question de l'enquête était ouverte et demandait aux répondants ce qui leur venait premièrement en tête lorsqu'ils pensaient au mot « invalidité » afin d'obtenir des associations générales. Cette question a permis un grand nombre de réponses, mais la plupart se séparaient en plusieurs thèmes généraux.

Les résultats ont permis de confirmer que les Canadiennes et les Canadiens ont tendance à penser aux invalidités humaines en fonction des handicaps physiques, et que pour bon nombre d'entre eux une personne qui se déplace en fauteuil roulant représente l'image typique. L'association la plus prédominante concerne le « **handicap physique** » (mentionné par 52 % de la population), plus susceptible d'être mentionné en association avec l'utilisation d'un fauteuil roulant, des problèmes reliés à la mobilité ou une personne amoindrie sur le plan physique. À l'intérieur de ce thème, peu de gens ont défini le terme invalidité en fonction d'une déficience de la vue ou de l'ouïe, de la perte d'un membre, d'un accident ou de difficultés d'élocution.

Le deuxième thème principal qui se dégage de cette question caractérise une invalidité en termes plus fonctionnels, c'est-à-dire « **limitation d'activités** » (42 %). On perçoit ici la personne handicapée comme étant incapable de tout accomplir ou d'accomplir certaines choses que les autres peuvent faire, nécessitant l'aide des autres et incapable de subvenir à ses besoins.

FIGURE 1

Comment les Canadiens définissent-ils le terme « invalidité »?

Handicap physique	52	Général	25
Fauteuil roulant/problèmes de mobilité	31	Handicap	12
Déficiences physiques	20	Problèmes/difficultés/déficiences	6
Aveugles/problèmes de vision	9	Invalidité/incapacité	4
Surdit�/problèmes d'ou�ie	5	Autres r�ponses d'ordre g�n�ral	5
Perte d'un membre/paralysie	2	Handicaps mentaux	21
Blessure/accident	2	D�ficiency intellectuelle	18
Autre d�ficiency physique	3	Difficult� d'apprentissage	2
Activit�s limit�es	42	Troubles �motionnels	1
Peut seulement faire certaines activit�s	23	Probl�mes de sant�	7
Ne peut pas accomplir d'activit�s consid�r�es 'normales'	11	Autres r�ponses	13
A besoin d'aide/ne peut agir seule	8		
Ne peut pas travailler/gagner un salaire	5		

Les totaux donnent plus de 100 % en raison des r ponses multiples.

Q.7 Lorsque vous pensez au mot « handicap », qu'est-ce qui vous vient d'abord   l'esprit? Qu'est-ce qui vous vient d'autre   l'esprit ? [1]

En comparaison, les Canadiennes et les Canadiens sont beaucoup moins susceptibles de penser   des invalidit s qui affectent le **fonctionnement cognitif ou mental** (21 %). La plupart des personnes qui ont nomm  cette cat gorie pensent principalement aux personnes ayant une d ficiency intellectuelle, plut t qu'  celles qui ont des difficult s d'apprentissage ou des probl mes  motionnels.

La plupart des autres r ponses   cette question sont plut t g n rales et renvoient   des termes non sp cifiques comme «  tat d'une personne handicap e », « d ficiency »,   une maladie sp cifique ou   des probl mes de sant . Un petit nombre de personnes ont fait une allusion sp cifique   leurs invalidit s ou   celles d'une personne qu'elles connaissent. Peu des gens qui ont particip    l'entrevue ont mentionn  des probl mes  conomiques li s   une invalidit  (p. ex. incapacit  de trouver du travail ou de gagner sa vie) ou un probl me relatif aux droits de la personne ou   la citoyennet . Il est important de noter que seulement 3 % de la population a  t  incapable de fournir une r ponse valable   cette question.

L'analyse de cette question parmi la population r v le que les associations que font les Canadiennes et les Canadiens avec le terme « invalidit  » se ressemblent d'une fa on  tonnante, en d pit de certaines diff rences, dont la plus remarquable  tait que les conceptions des personnes handicap es ne sont pas tr s diff rentes de celles qui ne le sont pas. Les Canadiennes et les Canadiens handicap s sont l g rement plus susceptibles que les personnes non handicap es de le d finir comme une limitation d'activit s et des probl mes de sant , mais les conceptions ne semblent pas  tre grandement

influencées par le genre particulier d'invalidité ou par la date du début de celle-ci (p. ex. ceux qui ont une déficience psychologique ou des difficultés d'apprentissage ne sont pas plus susceptibles que les autres de définir l'invalidité comme un problème de fonctionnement mental).

Les personnes non handicapées sont plus susceptibles de penser aux personnes handicapées en les décrivant comme atteintes d'une déficience mentale ou physique. L'expérience personnelle des personnes handicapées ne semble pas avoir beaucoup d'influence sur les personnes non handicapées, sauf en cas de handicaps mentaux. En général, ces différences ne sont pas assez marquées pour qu'on puisse conclure que ces deux groupes ont des conceptions distinctes de ce que signifie le terme « invalidité ».

FIGURE 2

Comment les Canadiens définissent-ils le terme « invalidité »?

Selon l'état de l'invalidité

Thème	Non handicapées	Handicapées
Handicaps physiques	55	47
Limitation d'activités	41	47
Général	26	25
Handicap mental	24	13
Problèmes de santé	6	10
Autres réponses	13	16

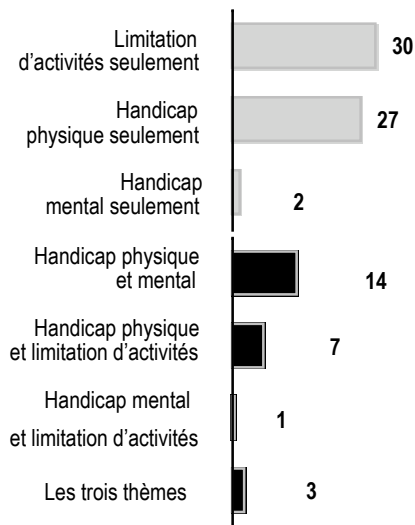
Les associations que fait le public avec le terme « invalidité » sont très uniformes d'une région du pays à l'autre, et selon bon nombre des caractéristiques démographiques de la population. La situation socio-économique semble jouer un certain rôle : les répondants qui ont une plus grande scolarité et de meilleurs revenus sont plus susceptibles de mentionner les handicaps mentaux, tandis que ceux qui ont une scolarité et des revenus plus faibles sont plus susceptibles de mettre l'accent sur les limitations d'activités. La langue peut également jouer un rôle, car les Canadiennes et les Canadiens anglophones ont prêté une plus grande attention aux handicaps physiques, aux handicaps mentaux et à un éventail d'autres définitions, tandis que, en comparaison, les francophones ont plutôt mis l'accent sur les limitations d'activités.

Ces résultats sont encore plus évocateurs si on considère le chevauchement qui existe dans la détermination des différents thèmes entourant le concept d'invalidité. Dans quelle mesure les Canadiennes et les Canadiens définissent-ils le terme en se fondant sur un ou plusieurs de ces thèmes? Plus de la moitié de ceux qui ont participé à l'enquête définissent en fait une invalidité en utilisant seulement un des thèmes, soit « limitation d'activités » (30 %) ou « handicaps physiques » (27 %), tandis que très peu (2 %) la définissent seulement en terme de « handicap mental ». Une Canadienne et un Canadien sur quatre a une définition plus large d'une invalidité et utilise deux de ces thèmes ou plus, les combinaisons les plus courantes comprenant les handicaps physiques. Il existe un léger écart dans cette répartition parmi la population, sauf en ce qui concerne une différence remarquable : les francophones

sont beaucoup plus susceptibles que les anglophones de limiter leur définition d'une invalidité à seulement un thème, celui qui revient le plus souvent étant « limitations d'activités ».

FIGURE 3

Mention des thèmes entourant l'invalidité



Q.7 Lorsque vous pensez au mot « handicap », qu'est-ce qui vous vient d'avord à l'esprit? Qu'est-ce qui vous vient d'autre à l'esprit ? [1]

Définition proposée de l'invalidité. On a également utilisé une deuxième approche plus dirigée afin d'obtenir la définition du public sur ce que constitue une invalidité, dans laquelle on a demandé aux répondants s'ils considéreraient chacun des 15 problèmes particuliers comme une invalidité.

Parmi les catégories présentées, on a noté un écart considérable dans la mesure dans laquelle le public considérerait un élément comme une invalidité ou non. Il existe un consensus virtuel correspondant à celui survenu à la suite de la question ouverte, qui veut qu'une personne qui utilise un fauteuil roulant ait une invalidité (95 %), et presque autant de gens associent la surdité à ce terme (89 %). Cette constatation laisse croire que l'utilisation permanente d'un fauteuil roulant et la surdité sont deux conditions qui évoquent de façon classique le terme « invalidité » dans la population canadienne (en plus de la cécité, qui n'a pas été particulièrement évoquée dans la présente enquête, car on a utilisé la surdité comme principal genre d'invalidité sensorielle).

Au-delà de ces types d'invalidités évidentes, une grande majorité de gens, qui ne parviennent pas tout à fait à un consensus, s'entendent sur l'état d'une personne handicapée pour dix autres caractéristiques, notamment l'utilisation ponctuelle d'un fauteuil roulant, des difficultés d'élocution, une vision limitée (mais pas une cécité complète), des douleurs chroniques, des difficultés d'apprentissage, une mobilité réduite, la nécessité de porter un appareil de correction auditive, des pertes de mémoire et une dépression chronique. Dans chaque cas, de deux tiers à trois quarts des Canadiennes et des Canadiens croient que

cette caractéristique représente une invalidité, et seulement un très faible pourcentage (de 4 à 6 %) sont incapables de fournir une réponse claire (oui ou non).

La liste comprend également quatre autres caractéristiques qui ne sont pas traditionnellement définies comme des invalidités, et les résultats de l'enquête le reflètent bien. Moins de la moitié des Canadiennes et des Canadiens interviewés croient que ce terme devrait s'appliquer à quelqu'un qui a des difficultés d'interactions sociales (49 %), est obèse (44 %) ou a le VIH/sida (42 %), et seulement trois personnes sur dix (31 %) croient que le terme s'applique à l'itinérance.

FIGURE 4

Qu'est-ce qu'une invalidité?

Caractéristique	
Utilisation permanente d'un fauteuil roulant	95
Surdit�	89
Utilisation ponctuelle d'un fauteuil roulant	79
Difficult�s d'�locution	78
Vision limit� avec des lunettes ou des verres de contact	74
Difficult�s � apprendre de nouvelles choses	72
Utilisation d'une canne	69
Difficult� � se souvenir	67
D�pression chronique	67
Appareil de correction auditive	67
Difficult� � monter les escaliers	65
Difficult�s dans les interactions sociales	49
Ob�sitt�	44
VIH/SIDA	42
Itin�rance	31

Q. 8 Pour chacune des descriptions suivantes, veuillez me dire si vous consid reriez cette personne comme ayant un handicap ? En commen ant par ...

Les opinions sur les caract ristiques qui constituent une invalidit  sont plut t divergentes dans la population. On remarque surtout des  carts g n raux plut t que fondamentaux. Par exemple, on est plus susceptible de consid rer la douleur chronique comme une invalidit  affligeant les femmes, les Canadiennes et les Canadiens  g s, les personnes handicap es (surtout celles qui ont un handicap psychologique, qui  prouvent de la douleur et qui ont des probl mes de mobilit , celles qui ont plusieurs invalidit s et les personnes handicap es depuis plus de cinq ans) et par les personnes non handicap es qui connaissent une personne handicap e ou qui ont  t  t moins de discrimination envers ces personnes.

Définir une dépression chronique comme une invalidité augmente avec la scolarité (75 % parmi les répondants qui ont un diplôme universitaire, comparativement à 60 % parmi ceux qui n'ont pas fini leurs études secondaires). Cette définition est choisie plus souvent par les anglophones et par les Canadiennes et les Canadiens non handicapés qui connaissent une personne handicapée. Les résidents du Québec et des Prairies sont moins susceptibles de définir une dépression chronique comme une invalidité.

Les personnes handicapées sont beaucoup plus susceptibles de définir certains problèmes comme une invalidité, notamment les douleurs chroniques, les difficultés à se souvenir, les difficultés à monter des escaliers et le VIH/sida. En général, le genre et l'état de l'invalidité ne semble toutefois pas avoir d'influence importante sur la perception des gens en ce qui concerne les conditions qui représentent une invalidité.

L'âge est un facteur qui entre en jeu dans certaines parties de l'enquête. Les réponses affirmatives augmentent avec l'âge en ce qui concerne les difficultés à se souvenir, les difficultés à monter des escaliers, la douleur chronique, l'obésité, la vision limitée, le VIH/sida, les difficultés en matière d'interaction sociale et l'itinérance, mais elles n'ont pas augmenté dans le cas des sept autres caractéristiques. La tendance inverse est évidente dans le cas de la surdité : c'est le groupe des plus jeunes Canadiennes et Canadiens (de 18 à 30 ans) qui est le plus susceptible de la définir comme une invalidité.

Des relations avec des personnes handicapées peuvent, dans une certaine mesure, sensibiliser les personnes non handicapées et les amener à être plus inclusives dans leur définition. Les Canadiennes et les Canadiens qui connaissent une personne handicapée ou qui ont été témoins de discrimination envers une telle personne sont un peu plus susceptibles de considérer la plupart de ces caractéristiques comme une invalidité.

On a effectué une analyse approfondie des résultats de cette question afin de dégager une tendance des genres de caractéristiques que l'on considère comme une invalidité. L'analyse factorielle permet de regrouper ces caractéristiques en trois groupes théoriquement distincts :

- 1. Invalidités graves** : Dans cette catégorie, on trouve les problèmes sur lesquels les gens s'entendent le plus pour dire qu'il s'agit d'une invalidité et qui sont perçus comme étant les plus difficiles à surmonter. On y trouve l'utilisation d'un fauteuil roulant (permanente ou ponctuelle) et la surdité.
- 2. Invalidités limitantes** : Ce groupe comprend les caractéristiques qui limitent partiellement la capacité d'une personne à fonctionner dans sa vie personnelle et dans la société. On trouve dans cette catégorie la douleur chronique, la difficulté à monter des escaliers, à se souvenir, les difficultés d'apprentissage et d'élocution, l'utilisation d'une canne, le port d'un appareil de correction auditive et la vision limitée.
- 3. Invalidités discutables** : Cette catégorie (d'après les statistiques, le plus statistiquement cohérent des trois facteurs) comprend les caractéristiques qui sont le moins susceptibles de correspondre à la définition conventionnelle d'une invalidité donnée par les gens et qui sont les

plus susceptibles de mener à une stigmatisation (en partie parce qu'elles peuvent être liées au style de vie). On y trouve le VIH/sida, l'itinérance, la dépression chronique, la difficulté en matière d'interaction sociale et l'obésité.

Ce troisième facteur est plus susceptible de comprendre les segments de la population les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées de 65 ans et plus, les habitants des régions rurales, les personnes qui ont une scolarité et des revenus plus faibles et celles qui ont deux invalidités ou plus. Ces groupes sont plus susceptibles d'avoir expérimenté ces genres de problèmes, directement ou indirectement, ce qui les encourage à les reconnaître comme des invalidités légitimes. Ce sont les jeunes Canadiennes et Canadiens aisés qui peuvent être les plus susceptibles de considérer l'obésité, l'itinérance ou le VIH/sida comme des problèmes dont la personne est elle-même responsable ou qui sont le résultat d'un choix de vie.

Capacités perçues des personnes handicapées

Les Canadiennes et les Canadiens ont généralement l'impression que les personnes handicapées peuvent faire aussi bien que les autres dans des rôles comme travailleur d'usine, parent ou enseignant, mais ils sont plus divisés sur la façon dont elles pourraient exercer le métier de médecin ou de policier. Le genre d'invalidité a son importance, et c'est la dépression chronique qui préoccupe le plus les gens.

On examine plus amplement la conception du public sur les invalidités grâce à l'examen des attitudes à l'égard des capacités des personnes handicapées d'occuper certains rôles dans la société. Pour chacun des sept rôles ou emplois spécifiques, on a demandé aux Canadiennes et aux Canadiens s'ils avaient l'impression que des personnes aux prises avec l'un de quatre genres d'invalidité pourraient faire un aussi bon travail qu'une personne non handicapée.

Les résultats révèlent que les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de croire (du moins, c'est ce qu'ils disent) qu'une personne handicapée peut offrir un rendement égal à celui de toute autre personne dans ces rôles. Par contre, le rôle et le genre d'invalidité font une différence dans la perception du public quant à la capacité.

Selon les rôles, les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de croire qu'une invalidité ne serait pas un obstacle majeur pour qui veut être un bénévole dans la collectivité (77 %), un propriétaire de petite entreprise (76 %) ou un parent (74 %), tandis qu'un peu moins de gens croient qu'il en serait de même pour les professeurs (63 %) ou les travailleurs d'usine (60 %). En comparaison, pas plus de la moitié (53 %) des Canadiennes et des Canadiens croient qu'une personne handicapée pourrait faire un aussi bon travail en tant que médecin, et seulement un tiers (33 %) disent qu'une invalidité ne limiterait pas la capacité d'agir en tant que policier. Ces résultats correspondent à l'opinion générale du public en ce qui concerne la limitation physique associée à une invalidité.

FIGURE 5

Rôles dans lesquels les personnes handicapées peuvent faire un aussi bon travail que d'autres personnes

Rôle	Général	Surdité	Utilisation d'un fauteuil roulant	VIH/SIDA	Dépression chronique
Bénévole de la collectivité	77	86	85	83	57
Propriétaire de petite entreprise	76	82	88	87	51
Parent	74	87	87	84	41
Professeur	63	59	88	78	32
Travailleur d'usine	60	66	45	79	52
Médecin	53	56	69	61	28
Policier	33	27	20	64	24

Q. 9 À présent, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet des capacités des personnes handicapées. Tout en reconnaissant qu'il existe différents types de handicaps, diriez-vous qu'une personne [_____] peut faire un aussi bon travail qu'une personne qui n'a pas d'handicap en tant que...

Ce classement des capacités selon leur rôle vaut en général pour les genres traditionnels d'invalidité (utilisation de fauteuil roulant, surdité), mais révèle une tendance très différente pour les autres problèmes moins conventionnels. Même si la dépression chronique n'est pas vraiment considérée comme une invalidité dans la définition fournie par les Canadiennes et les Canadiens (voir ci-dessus), elle demeure un problème que la plupart des gens voient parmi les plus limitants. Les personnes qui souffrent de dépression chronique sont beaucoup moins susceptibles d'être considérées comme étant capables d'occuper l'un des sept rôles de l'enquête, comparativement aux personnes atteintes d'autres formes d'invalidité. C'est surtout le cas pour les médecins, les professeurs et les policiers.

En comparaison, le VIH/sida est la seule catégorie parmi les quatre présentes dans l'enquête que les Canadiennes et les Canadiens considèrent le moins comme une limitation de ces rôles sociaux. Une grande majorité de répondants croit qu'une personne affectée par le VIH/sida peut accomplir chacun de ces rôles aussi bien qu'une autre personne, y compris celui de policier (64 %) et de médecin (61 %).

Parmi la population, ce sont les Canadiennes et les Canadiens non handicapés qui sont le plus susceptibles de croire que chacun de ces rôles peut être rempli d'une manière efficace par une personne atteinte de l'une des quatre invalidités mentionnées. Le plus grand écart dans les réponses affirmatives entre ces deux groupes survient dans le cas des travailleurs d'usine (11 points de différence) et le plus petit écart concerne la capacité d'être parent (4 points). Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que les personnes non handicapées sont socialement plus poussées à fournir une réponse politiquement correcte à cette question. Ce sont les personnes qui ont des difficultés d'apprentissage ou des déficiences psychologiques qui sont les moins aptes à posséder des capacités de personnes handicapées pour être bénévole de la collectivité, propriétaire d'une petite entreprise et parent.

L'âge semble également jouer un rôle dans le point de vue des Canadiennes et des Canadiens au sujet des capacités requises de la part des personnes handicapées pour remplir ces genres de rôles dans la société. L'opinion selon laquelle une personne handicapée peut assumer chaque rôle aussi bien que les autres personnes décroît quelque peu à mesure que l'âge augmente, et la baisse la plus remarquable survient après 65 ans. La perception des capacités augmente également selon le niveau de scolarité des Canadiennes et des Canadiens.

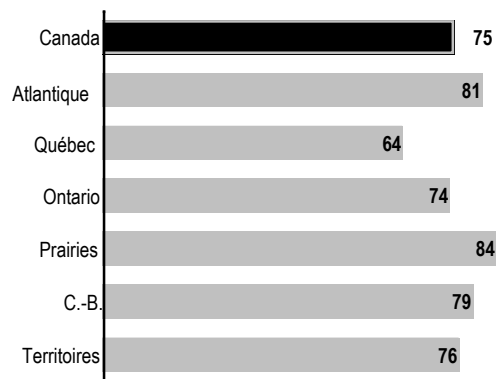
Expériences des personnes handicapées

Contact direct avec des personnes handicapées

Les trois quarts des Canadiennes et des Canadiens déclarent connaître personnellement une personne handicapée, dans la plupart des cas un membre de la famille ou un ami.

L'expérience qu'ont les Canadiennes et les Canadiens des personnes handicapées est assez importante, sans être vaste. Les trois quarts (75 %) disent connaître une personne handicapée. Cette réponse provient d'une grande majorité de personnes de tous les segments de la population, mais le chiffre augmente selon le niveau de scolarité et est à son maximum parmi les personnes qui vivent à l'extérieur des grands centres du pays et celles qui vivent dans les provinces de l'Atlantique et des Prairies. Les résidents du Québec (64%) et ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (65%) sont parmi les personnes les moins susceptibles de connaître une personne handicapée.

FIGURE 6
Connaît personnellement une personne handicapée
Selon la région



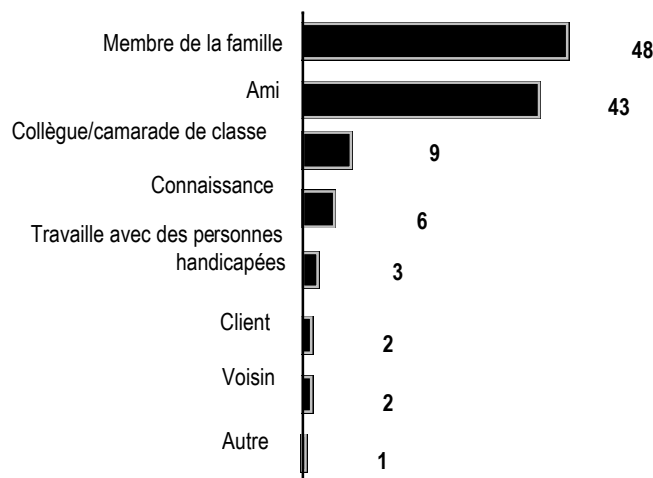
Ces personnes handicapées sont plus susceptibles d'être un membre de la famille (48 %) ou un ami (43 %). En comparaison, très peu de gens disent que les personnes qu'ils connaissent sont des collègues ou des camarades de classe, des connaissances, des voisins ou autre (p. ex. client, employeur).

Les membres handicapés de la famille sont plus susceptibles d'être, par exemple un oncle ou un cousin (27 %) tandis que d'autres ont signalé un parent (11 %), un enfant (6 %), un grand-parent (5 %) ou un conjoint (2 %). Parmi les Canadiennes et les Canadiens qui ont une personne handicapée dans leur famille, seulement 11 % mentionnent que ces personnes vivent actuellement sous le même toit qu'eux.

FIGURE 7

Liens avec la personne handicapée

Pour ceux qui habitent avec une personne handicapée



Expériences personnelles des personnes handicapées

La plupart des Canadiennes et des Canadiens ont des sentiments positifs plutôt que négatifs à l'égard des étrangers qui ont une invalidité apparente. Bon nombre de ceux qui connaissent une personne handicapée disent avoir déjà parlé de l'invalidité avec cette personne.

Il est important de connaître une personne handicapée qui pourrait influencer sur l'expérience et l'attitude des autres personnes en ce qui concerne les vastes problèmes qui entourent les invalidités.

Selon des renseignements non scientifiques, des invalidités apparentes (surtout physiques) rendent de nombreuses personnes mal à l'aise et entraînent l'isolement social des personnes qui en sont atteintes. L'enquête examine cette question de plusieurs façons.

Un indicateur du sentiment d'aise des gens à l'égard des invalidités consiste à savoir si elles sont reconnues explicitement. Parmi les Canadiennes et les Canadiens qui connaissent une personne handicapée (autre qu'un membre de la famille), un peu plus de la moitié (56 %) disent qu'ils ont eu une discussion particulière avec cette personne au sujet de son invalidité et de la façon dont elle affecte sa vie.

Une telle discussion est un peu plus susceptible d'avoir eu lieu entre des femmes, des Canadiennes et des Canadiens qui ont une plus grande scolarité et de meilleurs revenus, et entre des personnes âgées de 45 à 64 ans (diminue ensuite, d'une manière importante, dès l'âge de 65 ans). Ce genre de discussion est beaucoup plus susceptible d'être mentionné par des gens qui ont été témoins de discrimination envers des personnes handicapées (68 %) que par ceux qui n'en ont pas été témoins (51 %) (voir l'analyse de ces données ci-dessous). Les chances de mentionner une telle discussion sont légèrement plus élevées si la personne handicapée est une amie (63 %) que si on entretient avec elle d'autres genres de rapports non familiaux (50 %).

Une autre mesure de l'expérience qu'ont les Canadiennes et les Canadiens des personnes handicapées concerne leur réaction lorsqu'ils rencontrent une personne qui ne leur est pas familière et qui est atteinte d'une invalidité manifeste. La plupart des Canadiennes et des Canadiens ont des sentiments d'admiration et du chagrin dans de telles situations, et rares sont ceux qui reconnaissent une réaction négative, comme la peur ou l'indifférence.

Lorsqu'ils rencontrent une personne, avec une invalidité évidente, qu'ils ne connaissent pas, les trois quarts (76 %) des répondants disent ressentir souvent ou à l'occasion de l'**admiration** pour cette personne, tandis qu'un peu plus de la moitié (54 %) se désolent. En comparaison, beaucoup moins admettent ressentir souvent ou à l'occasion un **malaise** ou de l'**indifférence** dans ce genre de situation, tandis que presque personne ne mentionne avoir ressenti de la **peur** en présence d'une personne handicapée qui ne lui était pas familière.

FIGURE 8
Réactions personnelles à l'égard d'une personne
handicapée

Réaction	Souvent	À l'occasion	Rarement	Jamais
Admiration	45	31	8	9
Peine	21	33	17	24
Malaise	5	26	22	43
Indifférence	6	12	19	58
Peur	*	4	13	80

* Moins de un pour cent

Q.14

Lorsque vous rencontrez une personne que vous ne connaissez pas très bien et qui a un handicap évident, vous arrive-t-il souvent, parfois, rarement ou jamais

Cette tendance concernant la réaction au moment de rencontrer une personne handicapée qu'on ne connaît pas est la même dans toute la population, et on observe seulement un léger écart entre les groupes. Connaître une personne handicapée semble faire une certaine différence dans l'augmentation de la probabilité de ressentir de l'admiration lorsque l'on rencontre d'autres personnes handicapées, mais ne fait pas beaucoup de différence dans le cas des autres émotions mentionnées dans l'enquête.

Le sexe exerce également une certaine influence puisque les hommes sont un peu moins susceptibles d'être à l'aise dans ces situations (ils reconnaissent plus facilement des sentiments de malaise et d'indifférence). Parmi les cohortes d'âge, les Canadiennes et les Canadiens âgés de 65 ans et plus sont plus susceptibles de dire qu'ils sont peinés pour les gens handicapés qu'ils rencontrent; tandis que ceux qui ont moins de 30 ans sont plus susceptibles d'admettre qu'ils sont indifférents. Les Québécoises et les Québécois sont moins susceptibles que les autres Canadiennes et Canadiens de dire qu'ils se sentiraient peinés ou indifférents dans une telle situation.

Ces résultats permettent de mesurer la façon dont les Canadiennes et les Canadiens disent réagir à ce genre de situation, mais ils ne peuvent fournir un indice exact des sentiments réels des gens. Deux facteurs confusionnels sont en jeu. Premièrement, la question est générale et demande des réponses sur des situations hypothétiques plutôt que sur des cas particuliers. Deuxièmement, (facteur plus important), il y a la convenance sociale rattachée aux questions. De nombreuses personnes peuvent répondre à ces questions en se fondant sur la façon dont elles croient qu'elles devraient se sentir dans de telles situations ou sur les règles des normes sociétales. En tenant compte de ces limitations, on ne devrait pas considérer les résultats comme la façon exacte dont les Canadiennes et les Canadiens réagissent vraiment aux rencontres avec des personnes handicapées qu'ils ne connaissent pas, mais plutôt comme la façon dont ils croient qu'ils *devraient* réagir.

Perceptions du sentiment d'aise du public en présence de personnes handicapées

Les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de croire que les personnes en général seront à l'aise en compagnie de personnes handicapées qui entrent dans la définition conventionnelle, c'est-à-dire atteintes de handicaps physiques, et beaucoup moins dans les cas d'« invalidités cachées », comme une dépression chronique et le VIH/sida.

Pour éviter le biais associé à la convenance sociale, on a demandé aux Canadiennes et aux Canadiens comment ils pensent que les autres personnes devraient réagir dans de telles situations (cette technique révèle souvent les propres attitudes et comportements des répondants). On a donc demandé aux répondants dans quelle mesure ils croient que les personnes en général se sentiraient à l'aise en présence de personnes atteintes de l'un des huit genres particuliers d'invalidité.

Encore une fois, les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de croire que les personnes en général seraient plutôt à l'aise dans une telle situation, mais il existe des écarts dignes de mention. Le plus grand sentiment d'aise est associé aux invalidités qui correspondent étroitement à la conception conventionnelle d'« invalidité », c'est-à-dire principalement les handicaps physiques. Huit répondants sur dix (80 %) croient que les personnes en général seraient très ou assez à l'aise en présence de personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, tandis que les deux tiers croient qu'il en serait de même avec les personnes aveugles (68 %) ou sourdes (67 %).

Il existe également un grand sentiment d'aise en présence de personnes obèses (70 %). Pour la plupart des gens, l'obésité ne correspond pas à la définition d'une invalidité, mais elle est considérée comme un problème physique qui n'est pas perçu comme une menace.

En comparaison, les gens sont beaucoup moins à l'aise en présence de personnes qui ont des invalidités plus « cachées », comme la douleur chronique (61 %), les déficiences sur le plan du développement (52 %), la dépression chronique (46 %) et le VIH/sida (37 %). Ces affections étant plutôt internes et cachées aux autres personnes, peuvent créer de l'incertitude en raison de leur nature imprévisible et avoir un incidence sur les interactions sociales avec les autres personnes.

FIGURE 9

Sentiment d'aise du public en présence d'invalidités particulières

Invalidité	Très à l'aise	Plutôt à l'aise	Pas vraiment à l'aise	Pas du tout à l'aise
Personne qui se déplace en fauteuil roulant	27	53	15	4
Obésité	22	48	21	6
Cécité	17	51	25	5
Surdité	17	50	24	6
Douleur chronique	12	49	28	7
Déficiance sur le plan du développement	8	44	37	8
Dépression chronique	6	40	39	12
VIH/sida	8	29	36	22

Q. 25 Règle générale, diriez-vous que la plupart des gens sont très, plutôt, pas très ou pas du tout à l'aise d'être en compagnie d'une :

Le VIH/sida semble causer le plus grand malaise puisqu'il est associé à une maladie transmissible et potentiellement mortelle. Une foule de données probantes révèlent que les personnes affectées par le VIH/sida ont été stigmatisées en raison de la peur des gens concernant leur sécurité personnelle (et, à un moindre degré, en raison des préjugés envers les groupes à comportement à risque élevé).

FIGURE 10

Sentiment d'aise du public en présence d'invalidités particulières

Selon l'état de l'invalidité/très ou assez à l'aise

Invalidité	Non handicapés	Handicapés
Personne qui se déplace en fauteuil roulant	82	74
Obésité	71	62
Cécité	69	64
Surdité	70	61
Douleur Chronique	63	49
Déficiance sur le plan du développement	53	46
Dépression chronique	46	33
VIH/sida	37	31

25. Règle générale, diriez-vous que la plupart des gens sont très, plutôt, pas très ou pas du tout à l'aise d'être en compagnie d'une :

Comme on pouvait s'y attendre, les Canadiennes et les Canadiens handicapés sont moins susceptibles que les Canadiennes et les Canadiens non handicapés de croire que les gens en général seront à l'aise en présence de personnes handicapées. Cette observation vaut pour les huit genres d'invalidité de

l'enquête, même si l'écart n'est pas particulièrement substantiel, allant de 5 % (réaction à l'égard des aveugles) à 14 % (dans les cas de douleur chronique).

La gravité de l'invalidité (d'après la mesure établie dans l'EPLA) semble également influencer sur les points de vue des personnes handicapées concernant cette question (celles qui sont aux prises avec de graves invalidités sont moins susceptibles de croire que les autres personnes seront à l'aise), mais leur genre particulier d'invalidité ne semble pas être un facteur (par exemple, les personnes atteintes de surdit  ne sont pas moins susceptibles que les autres de croire que les Canadiennes et les canadiens seront mal   l'aise en pr sence de personnes atteintes de surdit ).

La langue est un autre facteur qui influe sur les attitudes concernant cette question, puisque les Canadiennes et les Canadiens francophones sont beaucoup moins susceptibles de croire que les personnes seront   l'aise en pr sence de tous les genres d'invalidit , sauf pour l'ob sitt . L' ge a une certaine influence puisque les Canadiennes et les Canadiens de 65 ans et plus sont moins susceptibles que les cohortes des jeunes de croire que les gens seront   l'aise en pr sence d'une invalidit , surtout celles qui sont li es   la douleur chronique,   la d pression chronique, au VIH/sida et   l'ob sitt .

Obstacles que doivent surmonter les personnes handicapées

Degré d'intégration dans la société canadienne

Les Canadiennes et les Canadiens croient que les personnes handicapées sont capables de participer à certaines activités dans la société, mais qu'elles doivent faire face à de nombreux obstacles, principalement aux préjugés des autres personnes et de la société. Toutefois, les gens s'entendent à dire que des progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie.

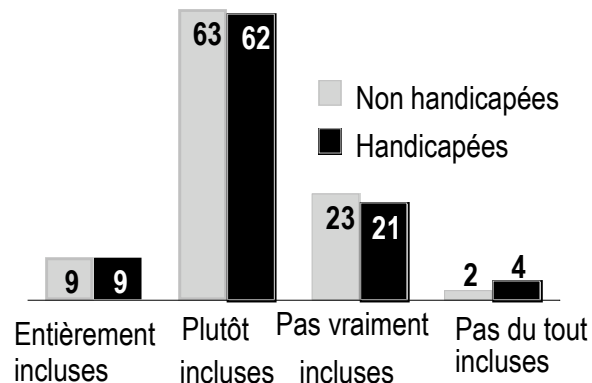
L'enquête a permis d'examiner les perceptions du public en ce qui concerne la mesure dans laquelle les Canadiennes et les Canadiens sont capables de participer dans la société, comparativement aux personnes non handicapées. Les résultats montrent que les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de croire que les personnes handicapées sont incluses, même si peu d'entre eux estiment qu'elles sont capables de participer autant que les autres.

Les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de croire que les personnes handicapées sont « plutôt » incluses dans la société d'aujourd'hui (63 %), tandis que seulement un répondant sur dix (10 %) affirme dire qu'elles sont « entièrement » incluses. Une personne sur quatre croit que les personnes handicapées ne sont pas vraiment (22 %) ou pas du tout (2 %) incluses, tandis que 3 % des répondants sont incapables de fournir une réponse définitive à cette question.

FIGURE 11

Les Canadiennes et les Canadiens sont-ils capables de participer à la société?

Selon l'état de l'invalidité



Q. 17 Règle générale, dans quelle mesure pensez-vous que les Canadiens et Canadiennes handicapés sont capables de participer à la société, par comparaison avec les personnes non handicapées ?

Fait étonnant, les Canadiennes et les Canadiens, qu'ils soient handicapés ou non, partagent virtuellement des points de vue identiques sur cette question – qu'une personne ait une invalidité ou non ne semble pas modifier vraiment les perceptions relatives aux chances d'une personne handicapée d'être incluse dans la société canadienne. De plus, le genre et le nombre d'invalidités ne sont pas des facteurs qui influent sur ce point de vue.

Partout au pays, ce sont les Canadiennes et les Canadiens anglophones, les hommes et les personnes très scolarisées et financièrement à l'aise (cette dernière catégorie montre une très grande différence entre l'échelon le plus bas (63 %) et le plus élevé (77 %)) qui croient le plus aux chances des personnes handicapées de participer à la société. Et parmi les Canadiennes et les Canadiens non handicapés, ceux qui ont été témoins de discrimination envers des personnes handicapées sont, comme on pouvait s'y attendre, moins susceptibles de croire que ce groupe peut participer autant que les autres personnes (65 % contre 77 % pour ceux qui ne se sont jamais trouvés dans une telle situation). On a également demandé (au moyen d'une question non dirigée) aux gens qui disent que les personnes handicapées ne sont pas entièrement capables de participer avec les autres personnes ce qu'ils considèrent être les principaux obstacles auxquels font face, de nos jours, les personnes handicapées au Canada. Plusieurs réponses ont été données à cette question, mais les raisons principales étaient liées aux préjugés et aux attitudes des personnes et de la société en général; c'était la réponse de près de la moitié (49 %) des répondants à qui on a posé la question.

En comparaison, un peu moins que trois personnes sur dix (29 %) ont déclaré que des obstacles physiques constituaient le principal obstacle des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne le transport ou la mobilité. D'autres personnes ont mis l'accent sur des problèmes comme les limitations inhérentes aux capacités des personnes handicapées (17 %), le manque de confiance en soi (15 %), l'absence de forme importante de soutien tel que du matériel ou des programmes gouvernementaux (13 %) et les obstacles financiers (11 %).

La perception des obstacles varie légèrement selon l'état de l'invalidité. Les personnes non handicapées sont beaucoup plus susceptibles que les personnes handicapées de mentionner des préjugés et des attitudes sociétales, même si cet écart est moins évident parmi les gens qui ont trois invalidités ou plus et ceux qui étaient handicapés avant l'âge de 18 ans. Cette opinion est beaucoup plus élevée parmi les personnes non handicapées qui connaissent une personne handicapée ou qui ont été témoins de discrimination envers de telles personnes.

FIGURE 12

Obstacles qui empêchent une plus grande participation des personnes handicapées

Préjugés/société	49	Soutien	13
Préjugés/stéréotypes/ignorance	39	Manque de financement et de programmes gouvernementaux	8
Autres personnes/société	29	Aide et assistance insuffisantes	4
Sensibilisation du public	2	Manque de matériel	2
Obstacles physiques	29	Finances	11
Accessibilité	23	Perspectives d'emploi/ne peut trouver du travail	9
Mobilité/transport	9	Argent	3
Capacités limitées des personnes handicapées	17	Dépend de la gravité de l'invalidité	4
Manque de confiance en elles	15	Autres	7

Les totaux donnent plus de 100 % en raison des réponses multiples.

Q. 18 Selon vous, quelles sont les choses qui empêchent les personnes handicapées de participer plus pleinement à la société ? [6] SONDER : Est-ce qu'il y a autre chose ?
PRÉCISER – ACCEPTER JUSQU'À CINQ RÉPONSES.

Parmi les personnes handicapées, le genre d'obstacle qui revient le plus souvent est le manque de confiance que certaines personnes handicapées ont en elles (21 %, contre 15 % parmi les personnes non handicapées).

Parmi toute la population, la détermination de préjugés, d'obstacles physiques, de manque de soutien et de contraintes financières augmentent selon la scolarité et le revenu des Canadiennes et des Canadiens. Les gens âgés de 65 ans et plus sont moins susceptibles que les cohortes de jeunes de voir que des préjugés constituent des obstacles pour les personnes handicapées et sont également moins susceptibles de nommer d'autres genres d'obstacle qui entravent la participation à la société.

L'enquête s'attachait également de façon précise à la perception qu'ont les gens des difficultés auxquelles font face les personnes handicapées pour participer à chacun des huit grands domaines présentés. Les Canadiennes et les Canadiens croient en fait que les personnes handicapées font face à des obstacles considérables, mais non insurmontables, dans la plupart des domaines.

Trois personnes sur quatre croient qu'il est très ou plutôt difficile pour les personnes handicapées de participer aux domaines suivants : atteindre la sécurité financière (77 %), conserver un emploi stable (74 %), avoir accès à un moyen de transport fiable (76 %), élever une famille (75 %) et avoir des loisirs (75 %), tandis que presque sept personnes sur dix (68 %) estiment que les personnes handicapées ont de la difficulté à établir des rapports sociaux. Le public est beaucoup moins susceptible

de croire que les personnes handicapées font face à des obstacles en ce qui concerne une bonne éducation (52 %) ou des soins de santé (48 %) – on présume peut-être qu'il existe des programmes et des arrangements spéciaux qui facilitent l'accès des personnes handicapées dans ces domaines.

Dans tous les domaines évalués, le public est beaucoup plus susceptible de croire que la participation est « plutôt » difficile plutôt que « très » difficile, dans la plupart des cas dans une proportion de deux contre un. Cette situation est peut-être présente en raison de l'incertitude : la plupart des Canadiennes et des Canadiens ne sont pas en mesure de connaître tous les détails sur les obstacles auxquels font face les personnes handicapées en général (même ceux qui ont une invalidité), et sont donc moins susceptibles d'exprimer une conviction sur cette question. Les personnes qui ont un genre particulier d'invalidité peuvent avoir une perspective limitée en ce qui concerne les problèmes que doivent surmonter les personnes qui ont d'autres genres d'invalidité à l'égard desquelles elles ont une expérience ou des connaissances limitées.

FIGURE 13

Difficulté des personnes handicapées à participer à des aspects particuliers de la vie

Aspect de la vie	Très difficile	Plutôt difficile	Pas vraiment difficile	Pas du tout difficile
Atteindre la sécurité financière	28	49	11	6
Accéder à un moyen de transport fiable	25	51	13	8
Avoir des loisirs	20	55	14	7
Élever une famille	21	54	13	8
Conserver un emploi stable	22	52	13	7
Entretenir des rapports sociaux	15	53	18	11
Avoir une bonne éducation	12	40	26	18
Recevoir de bons soins de santé	14	34	25	21

Q. 19 Selon vous, dans quelle mesure est-il difficile pour les personnes handicapées de participer, en terme de Pour une personne handicapée est-il très, plutôt, pas très ou pas du tout difficile de... ?

Les Canadiennes et les Canadiens qui ont une invalidité sont plus susceptibles que les autres personnes de croire que les personnes handicapées doivent surmonter des problèmes « très difficiles » dans tous les domaines (sauf pour élever une famille), même si cette différence disparaît lorsque l'on tient compte des gens qui ont répondu « plutôt difficile ». La perception de grandes difficultés augmente également selon le nombre d'invalidités mentionnées par les Canadiennes et les Canadiens, de même que par leur gravité (fondés sur les données de l'EPLA). Dans un certain nombre de cas, le genre particulier d'invalidité semble également être un facteur (p. ex. ceux qui ont des difficultés d'apprentissage sont parmi les plus susceptibles de croire que les personnes handicapées trouvent très difficile d'atteindre un bon niveau de scolarité).

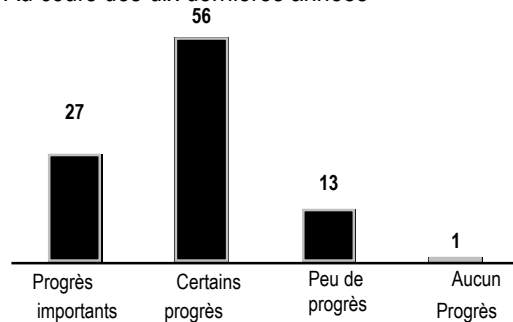
Au pays, les Canadiennes et les Canadiens anglophones sont beaucoup plus susceptibles que les francophones de croire que les personnes handicapées font face à des difficultés au moment de participer à ces aspects de la vie, même si la différence paraît tout d'abord dans la catégorie « plutôt difficile » (dans certains cas, ce sont les francophones qui sont le plus susceptibles de dire que la participation est très difficile). De même, le niveau de difficulté signalé est inversement proportionnel à la situation socioéconomique, peut-être parce que les Canadiennes et les Canadiens qui ont une scolarité et des revenus moindres sont plus susceptibles d'éprouver des difficultés lorsqu'ils tentent de réussir dans ces domaines particuliers.

L'enquête révèle que le public est sensibilisé aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans notre société; les Canadiennes et les Canadiens croient également qu'on a réalisé des progrès au cours de la dernière décennie. Plus de huit répondants sur dix affirment qu'il y a eu des progrès importants (27 %) ou au moins certains progrès (56 %) en ce qui concerne l'inclusion de personnes handicapées à la société canadienne au cours des dix dernières années. La plupart des autres personnes (13 %) croient qu'on a réalisé peu de progrès, tandis que très peu ont l'impression qu'il n'y en a eu aucun ou sont incapables de donner une opinion.

Les opinions sur cette question sont assez semblables partout au pays. Les Canadiennes et les Canadiens, qu'ils soient handicapés ou non, ont déterminé un degré de progrès semblable, mais parmi les personnes handicapées, celles qui ont moins d'invalidités et qui souffrent de légères invalidités sont plus susceptibles de dire qu'il y a eu d'importants progrès. Les Canadiennes et les Canadiens qui ont des revenus du ménage plus élevés et ceux qui vivent en Ontario et dans l'Ouest canadien sont plus susceptibles de dire qu'il y a eu des progrès importants.

FIGURE 14

Progrès de l'inclusion des personnes handicapées à la société canadienne Au cours des dix dernières années



Q. 20 Dans quelle mesure croyez-vous qu'on a réalisé des progrès afin d'inclure les personnes handicapées dans la société canadienne au cours des 10 dernières années ? Diriez-vous qu'on a réalisé :

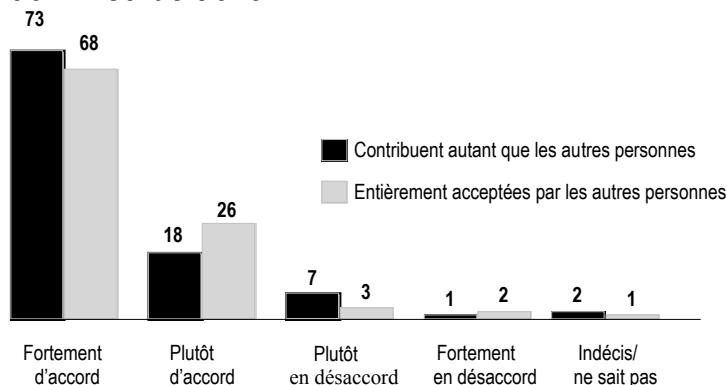
Inclusion en milieu de travail

Le public croit, en se fondant partiellement sur son expérience, que les personnes handicapées sont grandement acceptées en milieu de travail, mais ils reconnaissent en même temps qu'elles doivent faire face à la discrimination en raison de leur handicap.

Le milieu de travail est un endroit important pour les personnes handicapées; la capacité de contribuer et d'être accepté par les collègues est primordiale pour qui veut obtenir et conserver un emploi et l'autonomie financière. Comment les Canadiennes et les Canadiens perçoivent-ils l'intégration des personnes handicapées dans les milieux de travail du pays en ce moment?

Une minorité notable de travailleurs ont une certaine expérience sur laquelle ils peuvent fonder leurs opinions, même si la situation est loin d'être universelle. Trois travailleurs canadiens ou canadiennes sur dix (31 %) mentionnent que des personnes handicapées travaillent actuellement dans leur milieu de travail, et selon cette expérience, le public voit d'un œil très positif l'intégration entière des personnes handicapées à leur milieu de travail.

FIGURE 15
Les personnes handicapées participent entièrement au milieu de travail



Parmi les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent actuellement avec des personnes handicapées

Q. 24 (SI OUI) À partir de votre expérience en milieu de travail, êtes-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que cette ou ces personnes handicapées :

Parmi les Canadiennes et les Canadiens qui travaillent avec des collègues handicapés, trois répondants sur quatre (73 %) croient fermement que ces personnes contribuent autant que les autres à l'organisme, et presque autant de Canadiennes et de Canadiens (68 %) sont fortement d'accord pour dire que ces

personnes sont entièrement acceptées par les autres dans le milieu de travail. La plupart de ceux qui n'ont pas cette opinion sont au moins « plutôt » d'accord avec ces énoncés, tandis qu'un peu moins de un sur dix est fortement en désaccord. Ce point de vue est le même dans toute la population, mais il est légèrement plus fort chez les anglophones et les personnes non handicapées.

D'une façon plus générale, on a demandé aux Canadiennes et Canadiens ce qu'ils pensaient des débouchés offerts aux personnes handicapées en milieu de travail en comparaison à ceux qui sont offerts aux personnes non handicapées, et les résultats montrent également une opinion généralement positive. Les personnes qui travaillent sont presque deux fois plus susceptibles d'être d'accord (64 %) qu'en désaccord (32 %) avec l'énoncé « *mon milieu de travail est accessible aux employés avec des invalidités visibles ou non.* » La perception est plus forte chez les personnes non handicapées (67 % contre 57 % pour les personnes handicapées), même si ce sont les personnes avec des invalidités multiples (59 %) qui donnent le plus souvent cette réponse. L'opinion concernant l'accès équitable au milieu de travail augmente également d'une façon importante selon le niveau de scolarité (de 41 % pour les personnes sans diplôme d'études secondaires à 72 % pour les personnes qui ont un diplôme universitaire).

FIGURE 16

Opinions sur les débouchés en milieu de travail pour les personnes handicapées

	Fortement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Fortement en désaccord
Mon milieu de travail est accessible aux employés qui ont des invalidités, visibles ou non	40	24	13	19
Les Canadiennes et les Canadiens handicapés sont moins susceptibles d'être embauchés pour un emploi, même s'ils sont qualifiés	34	44	13	6
Je cacherais une invalidité non visible à mon employeur et à mes collègues de travail	26	28	18	24

Q. 31 Veuillez s'il vous plaît me dire si vous êtes fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec chacune des affirmations suivantes : [5]

LIRE ET EFFECTUER UNE ROTATION.

Malgré cette opinion, les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas entièrement positifs en ce qui concerne les occasions offertes aux personnes handicapées en milieu de travail. Près de huit personnes sur dix sont fortement (34 %) ou plutôt (44 %) d'accord avec l'énoncé « *les Canadiennes et les Canadiens handicapés sont moins susceptibles d'être embauchés pour un emploi, même s'ils sont qualifiés* ». Encore une fois, cette opinion est grandement répandue dans la population, et les Canadiennes et les Canadiens handicapés sont fortement d'accord avec elle (surtout ceux qui ont des difficultés d'apprentissage ou des déficiences psychologiques, ceux qui ont trois invalidités ou plus et ceux qui étaient handicapés avant l'âge de 18 ans). Ce point de vue est également plus fort chez les

Canadiennes et les Canadiens francophones, ceux qui ont été témoins de discrimination envers les personnes handicapées et ceux qui ont une scolarité ou des revenus plus faibles.

De plus, plusieurs Canadiennes et Canadiens semblent également reconnaître des obstacles possibles en milieu de travail auxquels font face les personnes handicapées, surtout ceux liés à un stigmate. Plus de la moitié des répondants sont fortement (26 %) ou plutôt (28 %) d'accord avec l'énoncé « *je cacherais une invalidité non visible, comme la dyslexie ou une dépression, à mon employeur* », comparativement à quatre personnes sur dix qui se disent plutôt (18 %) ou fortement (24 %) en désaccord. Les hommes, les personnes qui ont une plus grande scolarité et les anglophones sont plus souvent d'accord avec cet énoncé.

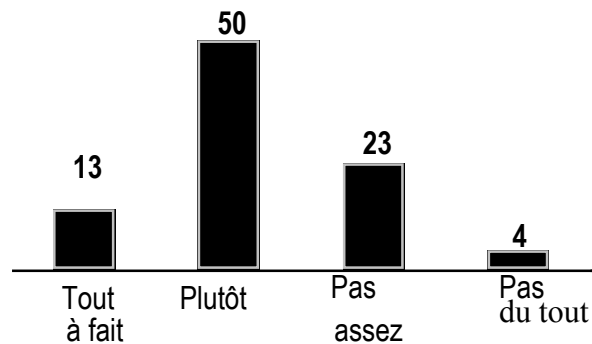
Les enfants handicapés et le système d'enseignement public

Les Canadiennes et les Canadiens ont l'impression que le système d'enseignement ne répond que partiellement aux besoins des enfants handicapés. La plupart des répondants croient que les enfants qui ont des handicaps physiques devraient apprendre au côté des autres enfants, sauf en cas de déficience mentale et de déficience sur le plan du développement.

L'enquête a également permis d'examiner les points de vue du public concernant la mesure dans laquelle le système d'enseignement public répond aux besoins des enfants handicapés. Comme pour d'autres sections de l'enquête, le public offre une évaluation positive mais mitigée. Plus de six personnes sur dix croient que l'on répond, à un certain degré, aux besoins en éducation des étudiants handicapés, mais seulement 13 % soutiennent que ces besoins sont « pleinement satisfaits », contrairement à « plutôt satisfaits » (50 %). Au même moment, seulement 4 % de répondants croient qu'on ne satisfait pas du tout à ces besoins.

FIGURE 17

L'enseignement public répond-il aux besoins des enfants handicapés?



Q. 26 Si vous réfléchissez à présent à notre système éducatif, dans quelle mesure croyez-vous que les écoles canadiennes répondent aux besoins des enfants handicapés aujourd'hui. Comment diriez-vous qu'elles répondent à leurs besoins éducatifs: [3]

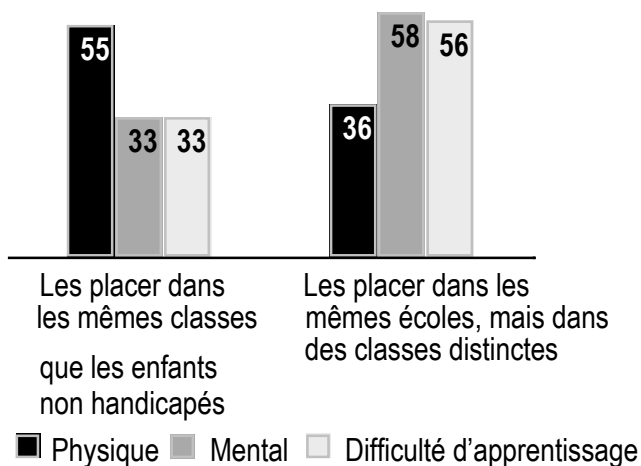
Pas plus de deux personnes sur dix, appartenant à un groupe ou à un autre, estiment que l'enseignement public répond tout à fait aux besoins en éducation des enfants handicapés, point de vue le plus souvent exprimé par les Canadiennes et les Canadiens âgés de 30 ans ou moins et les résidents des provinces des Prairies. L'évaluation la plus négative est donnée par des Canadiennes et des Canadiens ayant des difficultés d'apprentissage ou des déficiences psychologiques, par des personnes qui ont trois invalidités ou plus et par les résidents du Québec. Le niveau de scolarité semble avoir une influence limitée sur les opinions à l'égard de cette question, puisque les Canadiennes et les Canadiens qui ont un diplôme universitaire sont légèrement plus négatifs que les autres.

En ce qui concerne la question des besoins en éducation des enfants handicapés, il est important de tenir compte de la mesure dans laquelle ces enfants sont intégrés ou séparés des autres enfants non handicapés à l'intérieur de l'environnement scolaire. Il existe des arguments favorables ou non pour cette question et des personnes pour les défendre, et les Canadiennes et les Canadiens sont plutôt divisés à ce sujet. Quatre Canadiennes et Canadiens sur dix (40 %) croient qu'il est dans l'intérêt des enfants handicapés de les placer dans les mêmes classes que les enfants non handicapés, tandis qu'un peu plus (50 %) croient qu'il est préférable de les laisser dans les mêmes écoles, mais de les placer dans des classes spéciales. Un très faible pourcentage (1 %) fait valoir qu'il faudrait enseigner aux enfants handicapés dans des écoles distinctes, tandis que les autres (8 %) ne peuvent fournir une opinion claire sur cette question.

FIGURE 18

Quelle est la meilleure façon d'enseigner aux enfants handicapés?

Selon le genre d'invalidité



Q. 27 Pensez-vous qu'il est dans le meilleur intérêt des enfants ayant un handicap [mental/physique /d'apprentissage] de se faire instruire : [3,5]

Les opinions sur cette question dépendent en partie du genre d'invalidité dont il est question. On a posé cette question de l'enquête en tenant compte d'une des trois grandes classes d'invalidités (en séparant l'échantillon en trois catégories choisies au hasard), ce qui a mené à une distinction importante. Lorsqu'ils tiennent compte des enfants qui ont un **handicap physique**, une grande majorité (55 %) de Canadiennes et de Canadiens disent qu'il serait préférable pour ces enfants d'apprendre aux côtés des autres élèves. En comparaison, seulement le tiers (33 %) croient que cette méthode est la meilleure dans les cas de handicap **mental** ou de difficultés **d'apprentissage**.

Sans égard au genre d'invalidité, les personnes non handicapées et les jeunes Canadiennes et Canadiens appuient fortement l'intégration de tous les élèves, qu'ils soient handicapés ou non. L'appui à l'intégration des enfants qui ont un handicap physique augmente selon le revenu du ménage et est également plus répandu dans l'Ouest canadien.

Lorsque l'on demande aux Canadiennes et aux Canadiens de voir ce problème du point de vue des enfants non handicapés, les opinions ont changé de façon remarquable puisque la plupart des gens croient que de tels enfants pourraient tirer avantage de l'enseignement en compagnie d'élèves handicapés ou n'avoir aucune lacune en matière d'éducation. Une grande majorité (59 %) disent qu'il serait dans l'intérêt des enfants non handicapés d'apprendre aux côtés des enfants handicapés, mais le

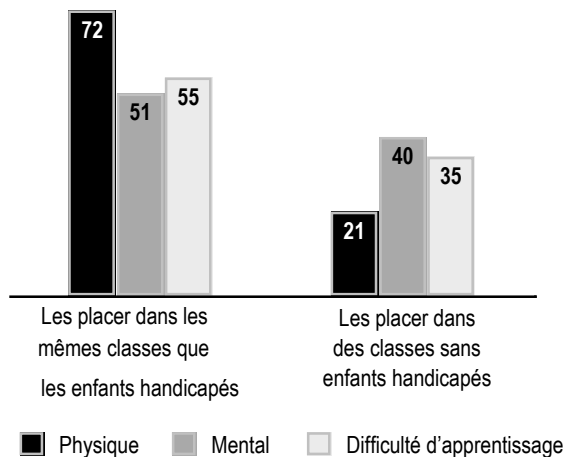
tiers (32 %) croient qu'il serait préférable de séparer les enfants handicapés des autres. Moins de une personne sur dix exprime une autre opinion ou est incapable de fournir une réponse.

Encore une fois, les opinions du public sur ce point dépendent en partie du genre d'invalidité. Comme on l'a déjà vu pour les enfants handicapés, les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de penser que les étudiants non handicapés apprendraient mieux dans des classes mixtes dans le cas de handicaps physiques (72 %), tandis que les opinions divergent un peu plus pour ce qui est des handicaps mentaux (51 %) et des difficultés d'apprentissage (55 %). Et comme c'était le cas pour les opinions à l'égard des intérêts des enfants handicapés, les Canadiennes et les Canadiens non handicapés, les jeunes et les résidents anglophones estiment que les enfants non handicapés seraient avantagés par des classes mixtes. Dans les cas d'un handicap physique, l'appui augmente proportionnellement à la situation socioéconomique.

FIGURE 19

Quelle est la meilleure façon d'enseigner aux enfants non handicapés?

Selon le genre d'invalidité



Q. 28 Et, selon vous, laquelle des options suivantes est dans le meilleur intérêt des enfants qui ne sont pas handicapés ? [3,5]

Appui du public pour l'aide à la vie autonome dans la collectivité

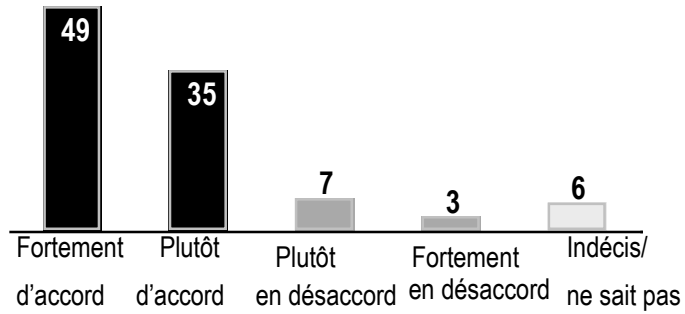
Le public appuie grandement le versement d'un financement aux personnes handicapées pour les aider à vivre de façon autonome dans la collectivité.

Au cours de l'enquête, on a également posé une question qui servait à mesurer l'appui général du public en ce qui concerne l'aide à la vie autonome dans la collectivité pour les personnes handicapées, même celles qui ont une invalidité grave, afin qu'elles puissent vivre dans la collectivité plutôt qu'en établissement. Même si on peut affirmer que peu de Canadiennes et Canadiens sont bien informés sur ce problème particulier, les résultats de l'enquête révèlent que la plupart des gens encouragent l'aide à la vie autonome.

Plus de huit personnes sur dix affirment être fortement (49 %) ou plutôt (35 %) d'accord avec l'énoncé suivant : « on devrait soutenir les personnes handicapées, même celles qui ont une invalidité grave, à l'aide des fonds publics afin qu'elles puissent vivre dans la collectivité plutôt que dans des établissements. » Un tel appui est évident partout au pays ; il est donné par au moins 80 % des personnes provenant de tous les segments de la population. Les personnes handicapées et les personnes qui connaissent une personne handicapée sont légèrement plus susceptibles d'appuyer fortement un tel énoncé, appui que l'on trouve également parmi les anglophones (surtout ceux de l'Ontario et des Prairies) et parmi les Canadiennes et les Canadiens qui ont une scolarité élevée (mais non un revenu élevé).

FIGURE 20

Donner des fonds publics pour soutenir la vie autonome



Q. 29 À présent, je désire vous poser quelques questions au sujet des adultes canadiens ayant des handicaps. Seriez-vous fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord pour dire que les personnes ayant même les handicaps les plus graves devraient bénéficier de l'aide publique pour vivre dans la collectivité plutôt qu'en institution ?

Discrimination envers les personnes handicapées

Ampleur de la discrimination perçue au Canada de nos jours

Plus de huit Canadiennes et Canadiens sur dix croient que les personnes handicapées font au moins l'objet d'une certaine discrimination dans la société d'aujourd'hui. C'est au Québec que cette opinion est le plus fortement répandue.

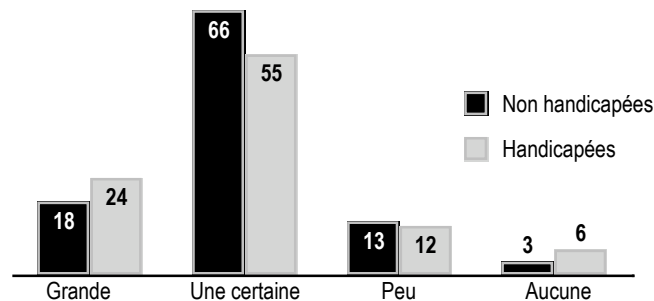
On a demandé aux Canadiennes et Canadiens jusqu'à quel point ils croyaient que les personnes handicapées faisaient l'objet de discrimination dans la société d'aujourd'hui. Même si selon certaines constatations le public croit qu'on réalise des progrès pour intégrer les personnes handicapées en milieu de travail et dans les autres domaines, il reconnaît que la discrimination est de plus en plus présente.

Près de un Canadien et Canadienne sur cinq (19 %) déclare qu'une personne handicapée fait l'objet, de nos jours, d'« une grande » discrimination, même si l'opinion la plus répandue fait état d'une « certaine » discrimination (63 %).

FIGURE 21

Ampleur de la discrimination envers les personnes handicapées, de nos jours

Selon l'état de l'invalidité



Pour cette question, l'état de l'invalidité ne semble pas avoir beaucoup d'incidence sur les opinions. Les personnes handicapées sont légèrement plus susceptibles de dire qu'elles font l'objet d'une grande discrimination, mais elles sont moins susceptibles de dire une « certaine » discrimination. Toutefois, parmi les personnes handicapées, celles qui ont une déficience psychologique, qui ont une invalidité grave ou qui étaient handicapées avant l'âge de 18 ans croient en plus grand nombre qu'elles font l'objet d'une grande discrimination (les personnes qui sont devenues invalides au cours des cinq dernières années sont moins portées à exprimer cette opinion).

Parmi les Canadiennes et les Canadiens non handicapés, ceux qui connaissent une personne handicapée ou qui ont été témoins de discrimination envers ces personnes répondent légèrement plus souvent qu'elles sont victimes d'une grande discrimination. Parmi la population en général, ce point de

vue est plus répandu parmi les femmes et les Canadiennes et les Canadiens dont la scolarité et les revenus sont les plus faibles. Toutefois, la constatation la plus frappante est la suivante : les Québécoises et les Québécois (33 %) répondent deux fois plus souvent que les Canadiennes et les Canadiens vivant dans une autre province (15 %) que les personnes handicapées font l'objet d'une grande discrimination.

Expérience personnelle de la discrimination

Une Canadienne et un Canadien handicapé sur quatre déclare faire l'objet de discrimination régulièrement ou à l'occasion dans des domaines comme l'emploi, la vie sociale et les soins de santé. Plus du tiers des Canadiennes et des Canadiens non handicapés ont été témoins de discrimination envers des personnes handicapées.

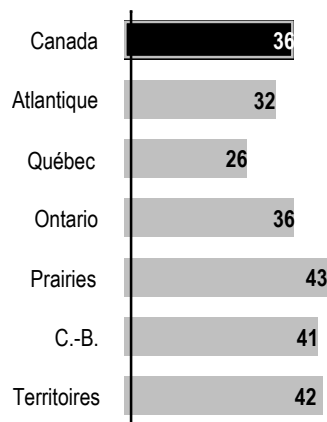
Au-delà de la perception générale de la discrimination, qu'en est-il de l'expérience personnelle des personnes? On a pu vérifier l'expérience vécue par les Canadiennes et les Canadiens handicapés et par ceux qui ne le sont pas.

Canadiennes et Canadiens non handicapés. Plus du tiers (36 %) des Canadiennes et Canadiens non handicapés affirment avoir, à un certain moment dans leur vie, été témoins d'une situation dans laquelle une personne handicapée a été victime de discrimination en raison de son invalidité. Comme on peut s'y attendre, cette expérience est beaucoup plus souvent le fait de répondants qui connaissent personnellement une personne handicapée (42 % contre 14 % pour les personnes qui n'en connaissent aucune). Cette expérience est également plus fréquente chez les Canadiennes et les Canadiens âgés de 18 à 30 ans et plus rare chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Même si les francophones sont plus susceptibles de dire qu'il y a discrimination envers les personnes handicapées, les anglophones sont plus susceptibles de dire qu'ils en ont été réellement témoins (38 % contre 26 %).

FIGURE 22

Ont été témoins de discrimination envers une personne handicapée

Canadiens non handicapés (selon la région)



Q. 32 (PERSONNES NON HANDICAPÉES SEULEMENT.) Avez-vous déjà été personnellement témoin d'une situation dans laquelle une personne handicapée a été victime de discrimination en raison de son handicap ?

Canadiennes et Canadiens handicapés. On a demandé aux Canadiennes et Canadiens handicapés de parler de leur expérience de la discrimination dans chacun des huit aspects de la vie. Dans chaque cas, un faible pourcentage de répondants, tout de même non négligeable, déclare avoir fait l'objet de discrimination, régulièrement ou à l'occasion, en raison d'une invalidité. Les gens sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination à la suite d'efforts déployés pour atteindre la sécurité financière (26 % régulièrement ou à l'occasion), pour avoir une vie sociale (25 %), pour conserver un emploi stable (22 %) ou pour recevoir de bons soins de santé (24 %), mais la discrimination est moins manifeste dans les cas où il est question d'élever des enfants (11 %) (peut être parce que de nombreuses personnes handicapées n'ont pas visé ce dernier objectif).

Les Canadiennes et les Canadiens qui ont une déficience psychologique, ceux qui ont plusieurs invalidités ou qui étaient invalides avant l'âge de 18 ans déclarent plus souvent avoir fait l'objet de discrimination régulièrement ou à l'occasion (sauf en ce qui concerne les loisirs et les moyens de transport). Le revenu du ménage semble également être un facteur puisque la discrimination est plus susceptible d'être mentionnée à mesure que les revenus diminuent.

FIGURE 23

Expérience personnelle de la discrimination survenue en raison d'une invalidité

Canadiennes et Canadiens handicapés

Aspect de la vie	Régulière- ment	À l'occasion	Rarement	Jamais
Sécurité financière	14	12	10	62
Vie sociale	11	14	10	63
Emploi stable	11	11	7	65
Bons soins de santé	10	14	7	68
Loisirs	8	14	11	66
Moyen de transport fiable	7	11	6	72
Bonne éducation	7	9	8	72
Élever des enfants	5	6	5	77

Q. 33 (RÉPONDANTS(ES) HANDICAPÉS(ES) SEULEMENT.) J'aimerais savoir si vous avez été victime de discrimination dans différents domaines en raison de votre handicap ? Avez-vous été victime de discrimination en ce qui a trait à

Lorsqu'on examine ces données pour chaque aspect, plus de la moitié (53 %) des personnes handicapées déclarent avoir fait l'objet de discrimination régulièrement ou à l'occasion en ce qui concerne au moins un des trois aspects, et pour près de trois personnes sur dix (28 %), cette situation est survenue régulièrement. Les personnes qui ont une déficience psychologique (56 %), des difficultés d'apprentissage (44 %) et qui ont au moins trois genres distincts d'invalidités (44 %) sont plus susceptibles de faire part d'une discrimination régulière. La discrimination est également liée au revenu du ménage puisque les personnes démunies (42 %) sont deux fois plus susceptibles que les personnes aisées (20 %) de mentionner une discrimination régulière dans au moins un des aspects.

Solutions pour arrêter la discrimination

Les Canadiennes et les Canadiens croient que la meilleure façon de réduire la discrimination envers les personnes handicapées consiste à sensibiliser et à éduquer davantage le public. Peu de gens font une priorité d'un meilleur appui aux personnes handicapées.

Puisque la discrimination envers les personnes handicapées est un problème largement reconnu dans la société d'aujourd'hui, en quoi consiste la solution pour les Canadiennes et les Canadiens? Lorsqu'on a demandé au public (question ouverte) de déterminer le meilleur moyen de mettre un terme à la discrimination envers les personnes handicapées, on a obtenu plusieurs réponses, la plupart appartenant à l'un de trois grands thèmes.

Sans contredit, la solution qui revient le plus souvent est celle qui consiste à sensibiliser davantage les Canadiennes et les Canadiens aux personnes handicapées : plus de six Canadiennes et Canadiens sur dix (59 %) ont mentionné cette réponse. À l'intérieur de ce thème, la solution principale consiste à mieux

informer et éduquer le public (46 %), tandis que les autres répondants ont mis l'accent sur le besoin d'en parler davantage, de faire de cette question une priorité à l'intérieur du système scolaire, d'accroître les rencontres entre les personnes handicapées et non handicapées et de faire participer les médias davantage. L'intérêt d'une sensibilisation accrue correspond à l'opinion du public selon laquelle les préjugés et les attitudes constituent le plus grand obstacle auquel doivent faire face les personnes handicapées (voir ci-dessus).

Le deuxième thème, lié au premier, comprend la vaste notion d'une « plus grande acceptation » des personnes handicapées, signalée par trois Canadiennes et Canadiens sur dix (36 %). À l'intérieur de ce thème, on trouve les concepts d'une plus grande acceptation ou d'égalité des personnes handicapées, de leur intégration à la société ou des occasions qui leur sont offertes en ce qui concerne des emplois et d'autres rôles.

Le troisième thème traite de solutions plus tangibles : fournir un soutien gouvernemental et d'autres formes d'aide aux personnes handicapées – moins de une Canadienne ou un Canadien sur dix (9 %) mentionne cette solution. Hormis ces trois thèmes, 7 % des répondants signalent d'autres genres de solutions (mais aucune n'est mentionnée par plus de un pour cent de la population), tandis que 15 % sont incapables de donner une réponse à cette question.

FIGURE 24

Solutions pour arrêter la discrimination envers les personnes handicapées

Sensibilisation accrue	59	Soutien accru pour les personnes handicapées	9
Éducation et sensibilisation du public	46	Loi/services/programmes gouvernementaux	6
Sensibilisation accrue/en parler	15	Aide/assistance/soutien	3
Enseignement dans les écoles	9	Autres solutions	7
Campagnes/plus de renseignements dans les médias	5	Ne sait pas/s.o.	15
Acceptation accrue	36		
Acceptation/égalité	18		
Inclusion/intégration	18		
Plus d'occasions/emplois	4		

Les opinions du public en ce qui concerne les solutions à la discrimination se ressemblent remarquablement dans toute la population. Les Canadiennes et les Canadiens handicapés et ceux qui ne le sont pas ont essentiellement les mêmes idées dans des proportions semblables, même en ce qui concerne le manque d'intérêt envers les soutiens gouvernementaux tangibles. Partout au pays, l'accent mis sur une sensibilisation accrue augmente selon la scolarité et le revenu et est légèrement plus élevé chez les anglophones. Pour tous les groupes, les programmes gouvernementaux ne sont pas perçus comme une priorité, mais ils le sont légèrement plus dans l'Est du Canada et l'Ontario, pour les résidents des grands centres urbains du Canada et pour les personnes qui appartiennent à un groupe d'une minorité visible.

Soutien offert aux personnes handicapées

Responsabilités de venir en aide aux personnes handicapées

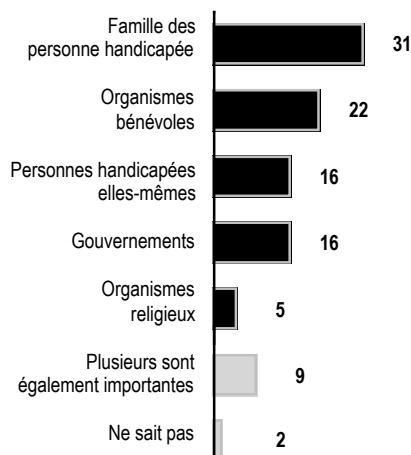
Le public n'a déterminé aucun groupe qui détient l'entière responsabilité d'aider les personnes handicapées, mais les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de dire que le gouvernement doit jouer un rôle important dans des domaines tels que les soins de santé, les moyens de transport et l'équipement spécialisé.

La dernière partie de l'enquête analyse les attitudes du public en ce qui concerne les rôles du gouvernement et des autres groupes au chapitre de l'aide offerte aux personnes handicapées. On a tout d'abord demandé aux répondants de choisir, parmi les cinq groupes, celui qu'ils considèrent être le plus apte à aider les personnes handicapées à participer à la société.

Les réponses montrent qu'il n'existe aucun consensus du public en ce qui concerne l'importance relative de ces rôles, mais les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de donner les réponses suivantes : les membres de la famille des personnes handicapées (31 %), des organismes bénévoles (22 %), les personnes handicapées elles-mêmes (16 %), les gouvernements (16 %) et les organismes religieux (5 %). Une personne sur dix (9 %) mentionne que plusieurs réponses peuvent s'appliquer, et qu'elles sont également essentielles en ce qui concerne le soutien offert aux personnes handicapées.

FIGURE 25

Qui détient le rôle le plus important pour aider les personnes handicapées?



Q. 35 Lequel des groupes suivants joue, selon vous, le rôle le plus essentiel pour aider les personnes handicapées à être des participants à part entière dans la société ?

Les opinions sur cette question sont assez semblables chez les Canadiennes et les Canadiens handicapés et ceux qui ne le sont pas. Les personnes non handicapées sont légèrement plus susceptibles de mettre l'accent sur les organismes bénévoles. Les personnes handicapées sont plus susceptibles de déclarer que les familles sont responsables, tandis que celles qui ont des invalidités multiples sont parmi celles qui insistent le plus pour dire que plusieurs de ces « acteurs » sont essentiels. Les Québécois sont plus susceptibles que les autres Canadiennes et Canadiens à mettre l'accent sur le rôle du gouvernement et également d'insister sur l'importance de plusieurs de ces choix.

L'enquête a également permis d'aborder la question plus en détail afin de mieux faire ressortir la variation des opinions au sujet des rôles selon le domaine signalé. En fait, les résultats montrent que le genre de soutien est remarquablement différent entre de tels domaines.

Les Canadiennes et les Canadiens croient largement que les **gouvernements** sont principalement responsables de soutenir les personnes handicapées lorsqu'il est question de fournir de bons soins de santé (71 %), des moyens de transport fiables (61 %), de l'équipement spécialisé (60 %) et une bonne éducation (54 %) ; leur rôle est moins important dans les autres domaines analysés, sauf pour ce qui est d'élever des enfants. Cependant, très peu voient les **employeurs** comme un acteur important de tous les domaines, sauf pour aider les personnes handicapées à conserver un emploi stable (28 %), pourcentage comparable à celui des personnes qui ont tout d'abord répondu le gouvernement. Le **secteur bénévole** (p. ex. les œuvres de bienfaisance) n'est pas perçu par un pourcentage important de Canadiennes et de Canadiens comme un acteur principal dans tous les domaines, sauf en ce qui concerne les loisirs (33 % contre 28 % qui ont choisi le gouvernement).

FIGURE 26

Joue un rôle très important pour satisfaire aux besoins des personnes handicapées dans des domaines particuliers

Domaines de la vie	Gouvernements	Employeurs	Organismes bénévoles	Famille de la personne handicapée	Personnes handicapées elles-mêmes
Bons soins de santé	71	3	5	10	8
Transport fiable	61	3	14	15	5
Équipement spécialisé	60	3	15	11	7
Bonne éducation	54	3	5	19	16
Logement adéquat	47	3	13	16	14
Sécurité financière	40	14	4	16	20
Emploi stable	28	28	7	16	16
Loisirs	28	5	33	16	15
Famille à élever	15	6	7	38	28

Q. 36 Parmi les personnes et organismes suivants, lequel a selon vous le rôle le plus important à jouer pour aider les personnes handicapées à...

Le public ne croit pas que les **familles** détiennent une grande responsabilité dans le soutien des membres handicapés de la famille dans la plupart de ces domaines, en dépit du point de vue général exprimé dans une question précédente. Les familles sont plus susceptibles d'aider les personnes handicapées à élever leurs

enfants (38 %), mais pas plus d'une Canadienne ou d'un Canadien sur cinq n'a choisi ce groupe dans les autres domaines. Enfin, une tendance similaire est évidente en ce qui concerne les responsabilités qui incombent aux **personnes handicapées elles-mêmes** dans ces domaines de leur vie. Elles sont plus susceptibles d'avoir une grande responsabilité pour élever leurs enfants (28 %) et pour atteindre la sécurité financière (20 %), tandis qu'elles sont moins susceptibles d'être responsables dans des domaines comme les soins de santé et les moyens de transport.

En général, les opinions à propos de l'importance de ces différents groupes se ressemblent partout au pays, et l'ordre est grandement respecté parmi tous les segments de la population, même si on trouve certaines variations. Les personnes handicapées et celles qui ne le sont pas s'entendent généralement sur ces rôles. Le nombre d'invalidités d'une personne peut influencer sur les attitudes puisque les personnes qui ont au moins trois invalidités se démarquent de celles qui en ont moins (p. ex. elles mettent davantage l'accent sur les familles en ce qui concerne les soins de santé, sur elles-mêmes pour les moyens de transport, tandis qu'elles considèrent que le gouvernement a moins d'importance au chapitre des emplois stables).

Les Canadiennes et les Canadiens qui ont une scolarité plus élevée accordent relativement une plus grande importance aux gouvernements dans des domaines comme l'éducation, le transport, les soins de santé et le logement. Les Québécois sont plus susceptibles de dire que le gouvernement joue un rôle essentiel dans l'aide apportée aux personnes handicapées au chapitre de l'équipement spécialisé, des loisirs et de la sécurité financière, mais qu'il joue un rôle moins important en ce qui concerne le logement adapté. Les résidents des zones urbaines répondent plus souvent que le gouvernement doit fournir un transport fiable et une bonne éducation, tandis que les Canadiennes et les Canadiens vivant dans les provinces de l'Atlantique sont plus susceptibles de croire que le gouvernement est principalement responsable d'aider les personnes handicapées à conserver un emploi stable.

Les constatations les plus étonnantes qui se dégagent probablement de ces données concernent la différence entre les points de vue des Canadiennes et des Canadiens anglophones et francophones sur les rôles respectifs des personnes handicapées et de leur famille. Les francophones sont beaucoup plus susceptibles de déclarer que les personnes handicapées, plutôt que leur famille, sont responsables dans ces domaines de leur vie, sauf en ce qui concerne les emplois stables et la sécurité financière, éléments pour lesquels les anglophones ont répondu que la responsabilité incombait aux personnes handicapées plutôt qu'à leur famille.

FIGURE 27

**Jouent un rôle très important pour répondre aux besoins
des personnes handicapées dans des domaines
particuliers**
Selon la langue

Domaines de la vie	FAMILLE DES PERSONNES HANDICAPÉES		PERSONNES HANDICAPÉES	
	Anglais	Français	Anglais	Français
Bons soins de santé	15	1	5	19
Transport fiable	19	1	4	13
Équipement spécialisé	15	1	5	12
Bonne éducation	24	3	14	30
Logement adéquat	20	*	9	32
Sécurité financière	18	12	20	12
Emploi stable	7	46	18	6
Loisirs	20	*	11	30
Famille à élever	49	3	23	46

Moins de un pour cent

Q.36 Parmi les personnes et organismes suivants, lequel a selon vous le rôle le plus important à jouer pour aider les personnes handicapées à...

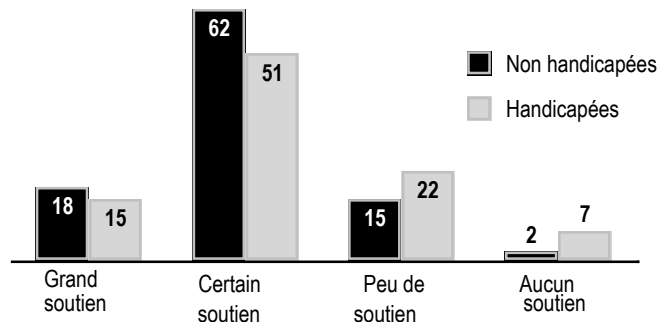
Ampleur du soutien gouvernemental pour les personnes handicapées

Les Canadiennes et les Canadiens croient que les gouvernements soutiennent les personnes handicapées, mais, en même temps, ils ont l'impression que ce groupe reçoit moins de soutien que les immigrants, les citoyens à faible revenu et les Autochtones.

On a demandé aux Canadiennes et aux Canadiens dans quelle mesure ils croyaient que leurs gouvernements soutenaient actuellement les personnes handicapées, au moyen de lois, de politiques et de programmes. En général, le public est divisé dans son évaluation des activités du gouvernement, puisque moins d'un répondant sur cinq (18 %) dit que le gouvernement soutient grandement les personnes handicapées ; la plupart des répondants mentionnent qu'il les soutient plus ou moins (59 %) dans ce domaine. Moins d'un répondant sur cinq croit que les gouvernements ne soutiennent pas les personnes handicapées, tandis que quelques répondants (4 %) n'ont donné aucune opinion.

Une grande majorité de répondants de tous les segments s'entendent pour dire que les gouvernements soutiennent plus ou moins les personnes handicapées, mais ce point de vue est moins répandu chez les Canadiennes et Canadiens handicapés, surtout ceux qui ont une invalidité grave (62 % d'entre eux disent que le gouvernement leur offre un grand soutien ou un certain soutien). L'évaluation positive du soutien gouvernemental augmente selon la scolarité et le revenu, tandis qu'elle diminue avec l'âge (p. ex elle se situe à 83 % pour les personnes âgées de 18 à 30 ans et diminue à 62 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus). Les anglophones (79 %) sont également plus susceptibles de croire que les gouvernements offrent au moins un certain soutien, comparativement aux francophones (63 %).

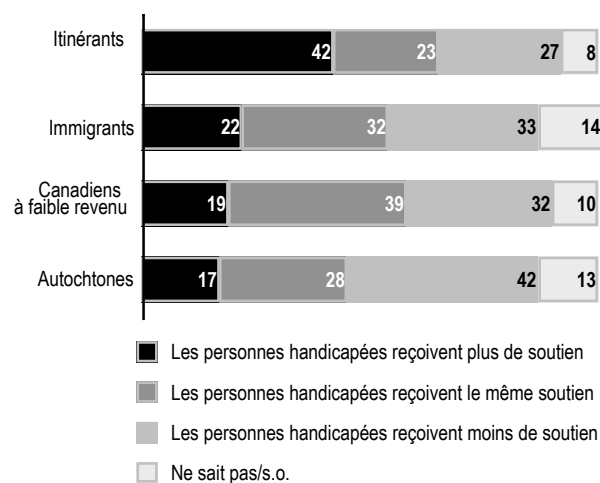
FIGURE 28
Ampleur du soutien gouvernemental pour
pour aider les personnes handicapées
Selon l'état de l'invalidité



Q. 37 Dans quelle mesure croyez-vous que les gouvernements au Canada aident à répondre aux besoins des personnes handicapées en termes de lois, de politiques et de programmes ? Diriez-vous que les gouvernements sont d'un grand soutien, d'un certain soutien, de peu de soutien ou d'aucun soutien ?

L'enquête a également demandé aux Canadiennes et aux Canadiens leur opinion sur le soutien gouvernemental aux personnes handicapées comparativement au soutien fourni à chacun des quatre autres groupes défavorisés de la société. À partir des quatre comparaisons effectuées, les Canadiennes et les Canadiens sont plus susceptibles de croire que les personnes handicapées sont bien traitées si on les compare aux **itinérants** : 42 % croient que les personnes handicapées reçoivent un plus grand soutien que ce groupe, tandis que 27 % déclarent qu'elles reçoivent moins de soutien.

FIGURE 29
Soutien gouvernemental pour les personnes handicapées par rapport aux autres groupes défavorisés



Q. 38 - Pensez-vous que les politiques et les programmes destinés aux personnes handicapées du Canada procurent un soutien équivalent, un plus grand soutien ou moins de soutien que ceux qui sont destinés aux... ?

Toutefois, les personnes handicapées ne semblent pas faire aussi bien si on les compare aux **immigrants** et aux Canadiennes et aux **Canadiens à faible revenu**. Dans les deux cas, seulement une personne sur cinq a l'impression que les personnes handicapées reçoivent un meilleur soutien gouvernemental, comparativement à une personne sur trois qui croit qu'elles en reçoivent moins. Enfin, si on compare les personnes handicapées aux **Autochtones**, le public est deux fois plus susceptible de dire qu'elles sont désavantagées (42 %) plutôt qu'avantagées (17 %) en ce qui concerne les programmes et politiques du gouvernement.

Les points de vue sur cette question varient légèrement parmi la population. Les Canadiennes et les Canadiens non handicapés, les anglophones, les jeunes et les personnes qui ont une plus grande scolarité et de meilleurs revenus sont plus susceptibles de croire que les personnes handicapées se débrouillent bien. Ces différences sont moins apparentes dans la comparaison effectuée avec les

Autochtones, dans laquelle il semble y avoir un plus vaste consensus pour dire que les personnes handicapées reçoivent moins de soutien gouvernemental.

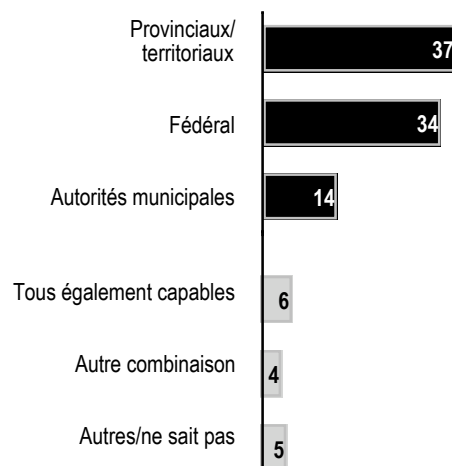
Secteur de compétence responsable des personnes handicapées

Quels gouvernements (fédéral ou provinciaux-territoriaux) sont le plus à même d'offrir le soutien dont ont besoin les personnes handicapées? Les Canadiennes et les Canadiens sont divisés à ce sujet.

Quel ordre de gouvernement est le mieux placé pour fournir du soutien aux personnes handicapées? Il n'existe aucun consensus du public sur cette question, puisque la plupart des Canadiennes et des Canadiens sont divisés pour déterminer à qui incombe la responsabilité : au gouvernement fédéral (34 %) ou aux gouvernements provinciaux-territoriaux (37 %). Un plus faible pourcentage (14 %) croit que les autorités municipales seraient les mieux placées pour satisfaire aux besoins des personnes handicapées, tandis qu'une personne sur 10 (10 %) mentionne que deux de ces administrations ou plus sont capables, d'une façon égale, de remplir ce rôle.

FIGURE 30

Quel ordre de gouvernement est le plus en mesure de soutenir les personnes handicapées?



Q. 41 Quel ordre de gouvernement est selon vous mieux capable d'apporter du soutien aux personnes handicapées ?

Les points de vue sur cette question se ressemblent sans égard à l'état de l'invalidité ou au profil démographique, mais varient selon les régions. L'opinion selon laquelle le gouvernement fédéral joue un rôle primordial pour les personnes handicapées est plus répandue dans les provinces de l'Atlantique (49 %) et dans les Prairies (41 %), tandis qu'elle l'est le moins au Québec (25 %), où les résidents sont moins susceptibles que les autres de dire que le rôle doit être partagé (24 %). Les résidents des Territoires du Nord-Ouest sont plus susceptibles de répondre que le rôle principal incombe aux

gouvernements provinciaux-territoriaux (43 %), tandis que les résidents de l'Ontario sont plus susceptibles de croire que les autorités municipales sont les meilleures dans ce domaine (16 %).

Sensibilisation au soutien gouvernemental pour les personnes handicapées

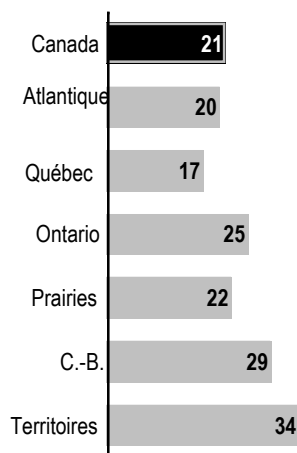
Peu de Canadiennes et de Canadiens connaissent les lois, les politiques ou les programmes gouvernementaux mis en place pour soutenir les personnes handicapées au Canada.

Même si le public a une opinion claire concernant le rôle que joue le gouvernement dans le soutien des personnes handicapées, l'enquête révèle également que les Canadiennes et les Canadiens connaissent bien peu de choses sur les mesures actuelles du gouvernement dans ce domaine.

Seulement une personne sur cinq (21 %) déclare connaître des lois, des politiques ou des programmes qui régissent les droits ou les dispositions des personnes handicapées au Canada. Une telle connaissance est légèrement plus élevée chez les Canadiennes et les Canadiens handicapés (25 %), mais beaucoup plus élevée chez ceux qui étaient invalides avant l'âge de 18 ans (27 %). La connaissance des lois, des politiques et des programmes augmente également selon la scolarité et le revenu (comme c'est généralement le cas pour ce genre de connaissance), et elle est le plus élevée en C.-B. et dans les Territoires et le plus faible au Québec.

FIGURE 31

Connaissance des lois, politiques ou programmes qui protègent les personnes handicapées au Canada Selon la région



Q. 39 Êtes-vous au courant d'une ou l'autre loi, politiques ou programmes régissant les droits ou les dispositions prévues pour les personnes handicapées au Canada ?

Il est utile que les Canadiennes et les Canadiens disent être sensibilisés à la question, mais il existe une méthode plus exacte pour mesurer leur compréhension : l'analyse des réponses aux questions non dirigées. Lorsqu'on a demandé aux personnes qui disaient connaître les lois, les politiques et les programmes de les nommer, les résultats ont fourni un tableau révélateur de l'absence de connaissances du public dans ce domaine. En réponse à cette question, seulement les deux tiers des personnes ont pu fournir une réponse quelconque, et aucune n'a été donnée par plus d'un faible pourcentage de citoyens.

La plupart des réponses à ces questions correspondaient à l'un de deux vastes thèmes généraux. Le thème qui revenait le plus souvent couvre diverses politiques et divers programmes (mentionné par 39 % de ce groupe, qui compte pour 8 % des Canadiennes et des Canadiens), et dans la plupart des cas les gens fournissaient des réponses générales (p. ex. l'emploi, le transport) plutôt que de nommer des mesures particulières, comme le Programme de prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou l'Indemnisation des travailleurs. Le deuxième thème comprend des lois ou des règlements, les réponses communes étant la Charte canadienne des droits et libertés (2 % des Canadiennes et des Canadiens), la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et des lois provinciales qui couvrent l'éducation et d'autres domaines.

FIGURE 32

Détermination de lois, de politiques ou de programmes particuliers Parmi les personnes qui les connaissent

Politiques et programmes	39	Lois/règlements	30
Axés sur l'emploi et le travail	11	Charte des droits et libertés	11
Accès aux stationnements/établissements/moyens de transport	10	<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	6
Programme d'aide sociale	4	<i>Loi sur l'éducation</i>	5
Programme des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada	4	Lois et règlements provinciaux	4
Liés aux moyens de transport	3	<i>Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario</i>	4
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	3	Législation en matière de logement	2
Aide à la vie autonome de la collectivité	2	Droits aux soins à domicile	1
Axés sur la santé	2	Autres	1
Liés à l'impôt sur le revenu	2	Autres formes de soutien	12
Axés sur le matériel d'aide	2	Ne sait pas/sans objet	35
Assurance-invalidité de longue durée	2		
Indemnisation des travailleurs	2		
Autres	3		

Q. 40 Quelles sont les lois, politiques ou programmes que vous êtes en mesure de nommer ?

Les autres réponses sont plus générales (19%), tandis qu'un tiers (35 %) des personnes qui ont dit connaître certains aspects de ce domaine étaient incapables d'en nommer un lorsqu'on le leur a demandé. Le faible nombre de personnes de l'échantillon qui mentionnent connaître certains aspects de ce domaine limitent l'analyse des différences entre les sous-groupes, mais les données ne révèlent aucune différence évidente selon l'état de l'invalidité, les caractéristiques démographiques ou la région.

Ces résultats montrent clairement que les Canadiennes et les Canadiens connaissent peu de choses au sujet des activités actuelles de chaque ordre de gouvernement qui concernent les personnes handicapées. Cette situation laisse croire que les attitudes et les attentes du public à l'égard du rôle et du rendement antérieur du gouvernement dans ce domaine se fondent grandement sur des données abstraites plutôt que sur les activités réelles (ou l'inactivité) des gouvernements. On comprendrait ainsi pourquoi plusieurs Canadiennes et Canadiens ne croient pas que les personnes handicapées reçoivent autant de soutien que les autres groupes défavorisés, lesquels reçoivent une plus grande attention.

Genres de soutien dont les personnes aidantes ont besoin

Un appui financier et de l'aide pour les soins médicaux sont les besoins les plus susceptibles d'être soulignés par les familles qui prennent soin de personnes handicapées.

Les familles jouent clairement un rôle important dans le soutien offert aux personnes handicapées, et les résultats de l'enquête montrent que plusieurs Canadiennes et Canadiens le reconnaissent. Au cours de l'enquête, on a demandé au public son opinion au sujet du genre d'aide dont les familles ont besoin pour remplir ce rôle.

Les Canadiennes et les Canadiens ont donné un bon nombre de réponses à cette question, mais la plupart correspondaient à l'un des six thèmes. L'aide financière (52 %) est le besoin le plus souvent signalé par les familles qui prennent soin de personnes handicapées. Dans la plupart des cas, les répondants n'en font pas mention plus spécifiquement, même si certains ont signalé une assurance-santé ou une assurance-médicaments améliorées.

FIGURE 33

Genres d'aide dont les familles qui prennent soin de personnes handicapées ont le plus besoin

Thème	
Aide financière	52
Aide médicale (soutien et visites à domicile)	24
Éducation/counseling	21
Aide physique (transports, logements, équipement)	17
Soins de relève	16
Programmes gouvernementaux	5
Autres genres de soutien	13
Ne sait pas/s.o.	16

D'autres thèmes se sont dégagés, notamment l'aide médicale (24 %), comprenant du soutien et des soins à domicile (p. ex. les visites à domicile par des professionnels de la santé), l'éducation des membres de la famille ou un counseling pour les aider à réagir et à faire face aux problèmes (21 %), diverses formes d'aide physique, comme le transport, le logement ou l'équipement spécialisé (17 %), des soins de relève pour permettre aux membres de la famille de se reposer (16 %) ou des lois, des services et des programmes gouvernementaux (5 %). Treize pour cent des gens ont nommé d'autres genres de besoins, tandis qu'un pourcentage comparable de répondants (16 %) a été incapable de donner une réponse.

Le genre d'aide offerte aux familles prenant soin de personnes handicapées ne varie pas d'une façon remarquable entre les segments de la population. Les Canadiennes et les Canadiens handicapés et ceux qui ne le sont pas mentionnent les mêmes thèmes, essentiellement dans les mêmes proportions.

L'accent mis sur l'aide financière augmente selon le revenu du ménage, et cette réponse revient plus souvent chez les gens âgés de 31 à 64 ans (ceux qui sont le plus susceptibles de remplir ce rôle et de donner des soins). Les besoins en aide médicale, en éducation et en counseling augmentent selon la scolarité.

Méthodologie de l'enquête

Plan d'échantillonnage

On a conçu la méthode d'échantillonnage pour effectuer des entrevues auprès d'un échantillon représentatif composé de 1 800 Canadiennes et Canadiens, âgés de 18 ans et plus, comprenant un vaste échantillon de personnes handicapées. L'échantillon était divisé selon la région, le groupe d'âge et l'état de l'invalidité. En se fondant sur les plus récentes données accessibles de Statistique Canada (2001), on a estimé qu'entre 12 et 15 % des Canadiennes et des Canadiens ont le genre d'invalidités auxquelles l'enquête s'intéressait. On a également généré l'échantillon grâce aux méthodes de composition aléatoire qui serviront à dégager un cadre national d'échantillonnage pour cette enquête.

Le plan d'échantillonnage tient également compte de la répartition selon l'âge des personnes handicapées. Puisque la répartition est grandement asymétrique et penche surtout vers les personnes âgées de 65 ans et plus, on a divisé l'échantillon des personnes handicapées pour garantir des sous-échantillons suffisants dans les cohortes des plus jeunes.

Le tableau suivant souligne la répartition finale de l'échantillon et la marge d'erreur d'échantillonnage pour chaque segment de l'échantillon. Les données finales ont été pondérées selon l'état de l'invalidité à l'intérieur des groupes d'âge et selon la région pour que les résultats nationaux soient entièrement proportionnels à la répartition réelle de la population cible partout au pays.

FIGURE 34

Répartition finale de l'échantillon selon la région et l'état de l'invalidité*

Région	Échantillon total pondéré	Échantillon total non pondéré	Personnes non handicapées**	Personnes handicapées**
Atlantique	137	201 (+/- 6,9 %)	150 (+/- 8,0 %)	50 (+/- 13,9 %)
Québec	436	406 (+/- 4,9 %)	284 (+/- 5,8 %)	122 (+/- 8,9 %)
Ontario	713	517 (+/- 4,3 %)	374 (+/- 5,1 %)	143 (+/- 8,2 %)
Prairies	309	211 (+/- 6,8 %)	153 (+/- 7,9 %)	58 (+/- 12,9 %)
Colombie-Britannique	242	302 (+/- 5,6 %)	209 (+/- 6,8 %)	93 (+/- 10,2 %)
Territoires	6	206 (+/- 6,8 %)	151 (+/- 8,0 %)	55 (+/- 13,2 %)
Canada	1 843	1 843 (+/- 2,3 %)	1 322 (+/- 2,7 %)	521 (+/- 4,3 %)

*Marge d'erreur d'échantillonnage avec un intervalle de confiance de 95 %

**Échantillon non pondéré

À l'intérieur de chacun des ménages avec lesquels on a communiqué, on a sélectionné au préalable les répondants âgés de 18 ans et plus selon l'état de leur invalidité. On a utilisé deux questions qui se

fondaient sur l'Enquête sur la participation et la limitation d'activités (EPLA) de 2001 de Statistique Canada pour s'assurer que l'on choisissait seulement les Canadiennes et les Canadiens qui avaient le genre d'invalidité que l'on recherchait pour l'enquête. Un répondant handicapé se qualifiait s'il avait de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter des escaliers, à se pencher, à apprendre ou à faire toute activité semblable (question 1) ou s'il avait un handicap mental ou physique ou des problèmes de santé qui réduisaient le nombre ou le genre d'activités qu'il pouvait faire à la maison, au travail ou à l'école ou de toute autre activité (question 2).

Plan des questionnaires

On a utilisé un questionnaire entièrement renouvelé pour la présente enquête, qui était conçu pour répondre aux objectifs de recherche principaux et aux domaines spécifiques d'intérêt soulignés par le BCPH. On a élaboré le présent questionnaire en collaboration avec des représentants du BCPH, et les principaux organismes nationaux pour les personnes handicapées l'ont passé en revue.

La principale partie du questionnaire contenait un ensemble commun de questions pour tous les répondants de l'enquête, mais celui-ci était personnalisé pour recueillir les différents points de vue des personnes handicapées et des personnes non handicapées (p. ex. on demandait aux premières des expériences particulières en ce qui concerne des obstacles, tandis qu'on a demandé aux dernières leurs connaissances de tels obstacles et leur perception à ce sujet).

Une fois le questionnaire parachevé et approuvé par le BCPH, les traducteurs professionnels de l'entreprise l'ont traduit en français. On trouve un exemplaire de la version française du questionnaire à l'annexe A.

Recensement préliminaire. Avant de terminer l'enquête sur le terrain, Environics a effectué un recensement préliminaire complet à l'aide de répondants « en direct », c'est-à-dire qu'ils ont mené des entrevues téléphoniques de la même façon qu'ils ont effectué toute l'enquête, mais à l'aide d'un petit échantillon de répondants handicapés et de répondants non handicapés.

L'équipe de recherche principale d'Environics et un représentant du BCPH ont surveillé les entrevues. À la suite du recensement préliminaire, Environics a fourni au BCPH une évaluation détaillée des résultats du recensement préliminaire et des recommandations sur les changements à apporter au questionnaire.

Travail sur le terrain

Entrevue téléphonique. Les entrevues ont été menées à partir des installations centrales d'Environics à Toronto et à Montréal, entre le 22 janvier et le 12 février 2004. Des surveillants sur le terrain étaient présents à tout moment pour assurer l'exactitude des entrevues et l'enregistrement des réponses. On a discrètement surveillé dix pour cent du travail de chaque interviewer pour contrôler la qualité au regard des normes établies par l'Association canadienne des organisations de recherche en marketing (ACORM). La durée moyenne d'une entrevue était de 25 minutes. Les répondants qui n'ont pas pu terminer l'entrevue en raison de leur invalidité avaient le choix d'effectuer l'entrevue en se servant d'un appareil ATS ou à l'aide d'un mandataire (dans ce cas, un membre de la famille ou un ami, mais pas un soignant professionnel).

On a fait jusqu'à huit rappels pour joindre chaque ménage choisi dans l'échantillon, et ces appels étaient faits à des moments différents de la journée et pendant différents jours de la semaine pour maximiser les chances de joindre une personne à la maison.

On a effectué toutes les enquêtes dans la langue officielle laissée au choix du répondant. De plus, on a avisé les répondants de leurs droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information* (p. ex. détermination du but de la recherche, détermination de l'organisme parrain et du fournisseur de recherche, la nature bénévole de l'enquête et la protection de la confidentialité de leurs réponses en vertu des lois). On a également mentionné aux répondants la façon dont ils pouvaient obtenir un exemplaire du rapport final, s'ils le voulaient. La présente enquête a été enregistrée auprès du Canadian Survey Research Council (CSRC). Ce système d'enregistrement permet au public de vérifier un appel de la part des responsables de l'enquête, de se renseigner sur l'industrie ou de déposer une plainte.

Résultats

Dans le cadre de la présente enquête, on avait accès à un total de 41 043 numéros de téléphone. Au cours du travail sur le terrain, on a dégagé un total de 32 540 numéros du premier échantillonnage et on a effectué un total de 1 843 entrevues. La marge d'erreur d'échantillonnage de 1 843 entrevues est de plus ou moins 2,3 %, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande pour les sous-échantillons régionaux et démographiques.

Le taux de réponse réel de l'enquête s'établit à 9 % : nombre d'entrevues effectuées (1 843) divisé par le nombre total d'appels (32 540) moins les ménages non admissibles, les faux numéros, les numéros non résidentiels, et les appels qui présentaient un obstacle linguistique (12 224). Le taux d'achèvement réel s'établit à 22 % : le nombre d'entrevues effectuées (1 843) divisé par le nombre de répondants qualifiés que l'on a appelé directement (8 562). Le tableau suivant présente la répartition finale de tous les appels effectués.

FIGURE 35

Résultats

	#	%
Nombre total d'appels	32 540	100
Ménages non admissibles/ quota atteint	1 670	5
Non résidentiel/ hors service	9 894	30
Obstacle linguistique	660	2
Sous-total	12 224	38
Nouvelle base (32 540 – 12 224)	20 316	100
Aucune réponse/ligne occupée/répondant non disponible/rappels	11 754	58
Refus	6 575	32
Refus de terminer l'entrevue	144	*
Sous-total	18 473	91
Entrevues effectuées (20 316 – 18 473)	1 843	9
Taux d'achèvement [1 843/(20 316 – 11 754)]		22

* Moins de un pour cent

Remarque : Le total des pourcentages peut ne pas être juste en raison de l'arrondissement.

Profil de l'échantillon

Le tableau suivant présente un profil de l'échantillon final non pondéré, de même qu'un profil des répondants handicapés et de ceux qui ne le sont pas, classé selon la région/province et les caractéristiques démographiques.

Caractéristiques	Échantillon final non pondéré		Personnes non handicapées		Personnes handicapées	
	N	%	N	%	N	%
ÉCHANTILLON TOTAL	1 843	100	1,322	100	521	100
RÉGION						
Provinces de l'Atlantique	201	11	150	11	50	10
Nouveau-Brunswick	62	3	51	4	11	2
Nouvelle-Écosse	78	4	52	4	26	5
Île-du-Prince-Édouard	10	1	6	0	4	1
Terre-Neuve	51	3	42	3	9	2
Québec	406	22	284	21	122	23
Ontario	517	28	374	28	143	27
Provinces de l'Ouest	513	28	362	27	151	29
Colombie-Britannique	302	16	209	16	93	18
Alberta	118	6	88	7	30	6
Saskatchewan	51	3	36	3	15	3
Manitoba	42	2	29	2	13	2
Territoires	206	11	151	11	55	11
SEXE						
Masculin	757	41	557	42	200	38
Féminin	1 086	59	765	58	321	62
ÂGE*						
18-29	280	15	234	18	46	9
30-44	544	30	457	35	87	17
45-64	666	36	453	34	213	41
65 et plus	295	16	135	10	160	31
LANGUE						
Anglais	1 459	79	1,048	79	411	79
Français	384	21	274	21	110	21
REVENU DU MÉNAGE**						
25 000 \$ ou moins	357	19	187	14	170	33
De 25 001 à 50 000 \$	499	27	365	28	134	26
De 50 001 à 75 000 \$	366	20	278	21	88	17
Plus de 75 000 \$	422	23	346	26	76	15

* ne comprend pas les répondants qui ont refusé de donner leur âge exact

**ne comprend pas les répondants qui ont refusé de donner leur revenu exact

Remarque : Le total des pourcentages peut ne pas être juste en raison de l'arrondissement